



Improved Regional Fisheries Governance in Western Africa Programme (PESCAO)

A project funded by the European Union



UNION EUROPEENNE

RAPPORT NARRATIF ET FINANCIER INTERMEDIAIRES DE L'ANNEE 4 DU PROGRAMME PESCAO : « Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest »

Contrat de subvention FED/2017/392-671

(Du 3 mai 2018 au 30 avril 2023)

ECOWAP



CSRP, MAI 2022

« ...ECOWAS OF PEOPLE ... »



Table des matières

Liste des acronymes utilisés dans le rapport	3
I. RAPPORT NARRATIF	4
1. Description	4
Tableau n°1: Groupes cibles du projet (20% de femmes pour 70 inspecteurs et 10% de femmes pour 70 observateurs, valeur de référence).....	4
2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action	5
2.1. Résumé de l'action.....	5
2.2. Résultats et activités	6
A. Résultats	6
Tableau n° 2 : Groupes cibles du projet mobilisés depuis le démarrage du projet	7
Tableau N° 3 : Synthèses des extraits, des activités planifiées et réalisées et des indicateurs de suivi prévus et mesurés	8
B. Activités	13
Tableau N° 6: Groupes cibles mobilisés par activité	22
2.3. Matrice-cadre logique mise à jour	24
Tableau 6 : Récapitulation des marchés passés en année 4.....	39
2.4. Plan d'action de l'année 5 du projet (1 ^{er} mai 2022 au 30 avril 2023)	41
3. Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération	43
3.1. Relations entre la CSRP et les autorités publiques des Etats membres.....	43
3.2. Relations entre la CSRP et la DUE-Dakar	43
3.3. Relations avec les autres organisations prenant part à la mise en œuvre de l'action	43
3.4. Acquis des subventions antérieures reçues de l'UE	44
3.5. Consolidation des acquis à travers le Programme PESCAO.....	44
1.1. Visibilité et Communication sur l'action	45
Annex 1 : Tableau N°05 : Suite réservée aux navires arraisonnés lors des opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches de l'AN 4	46
III. RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE (01/05/2021 au 30/04/2022).....	48
3.1. Rapport financier intermédiaire	48
3.2. Explication des variations par rapport au budget initial.....	54
IV. BUDGET PREVISIONNEL A 5	56
V. NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET PREVISIONNEL PESCAO AN 5	60
VI. ETAT DE VENTILATION DETAILLEE DES DEPENSES (Voir Fichier Excel)	61

Liste des acronymes utilisés dans le rapport

AACP	Agence européenne de contrôle des pêches
AISS	Automatic Identification System (Système d'identification automatique)
ARSTM-ISMI	Académie Régionale des Sciences et des Techniques de la Mer- Institut de Sécurité Maritime Interrégional
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMM	Chef de mission maritime
CMA	Chef de mission aérienne
CPCO	Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée
CSR	Commission Sous Régionale des Pêches
CSP	Centre de surveillance des pêches
DUE-Dakar	Délégation de l'Union européenne à Dakar
DSCSA	Département Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des Pêches
GTSCS	Groupe de travail suivi, contrôle et surveillance
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
MAVA	Fondation MAVA
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ORP	Organisations régionales des pêches
PMA	Pays moins avancés
PRAO	Programme régional des pêches de l'Afrique de l'Ouest
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
TIDM	Tribunal international du droit de la mer
UEMOA	Union économique monétaire ouest africain
VMS	Vessel Monitoring System
ZEE	Zone économique exclusive

I. RAPPORT NARRATIF

1. Description

Nom du coordinateur du contrat de subvention : **Commission Sous Régionale des Pêches (CSR)**

Nom et fonction de la personne de contact : **M. Malal SANE, Secrétaire Permanent**

Intitulé de l'action : **Contribution à la prévention et aux mesures de lutte contre la pêche illicite non-déclarée et non-Règlementée (pêche INN) par l'amélioration du Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) au niveau national et régional**

Numéro du contrat : N° **FED / 2017 / 392 – 671** et **Avenant 1 au contrat N°FED / 2017 / 392 – 671**

Date de début et date de fin de la période de référence : **le 1^{er} mai 2021 et le 30 avril 2022**

Pays ou région(s) cible(s) : **Ensemble des 7 Etats membres de la CSR (Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone)**

Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes):

- Bénéficiaires finaux : Populations des États membres, Communautés de pêcheurs, Gouvernements des Etats membres, tout public au sens large.
- Groupes cibles : Ensemble des sept Etats membres de la CSR, les structures nationales concernées par la surveillance des pêches et par la gestion des ressources halieutiques, les professionnels du secteur de la pêche, les opérateurs économiques qui travaillent dans le cadre du respect de la réglementation et les populations du littoral. Le tableau 1 présente les groupes cibles.

Tableau n°1: Groupes cibles du projet (20% de femmes pour 70 inspecteurs et 10% de femmes pour 70 observateurs, valeur de référence)

Etat membre	Ministère	GT-SCS	Cadres SCS	Inspecteurs		Observateurs		Opérateurs	Juristes	TOTAL
				Nbre	Age moyen	Nbre	Age moyen			
Cabo Verde	1	1	-	19	-	-	-	20	2	43
Gambie	1	1	2	04	25	80	25	4	2	94
Guinée	1	1	30	40	53	100	45	10	2	184
Guinée Bissau	1	1	42	57	45	112	32	13	2	228
Mauritanie	1	1	35	70	35	50	50	30	2	189
Sénégal	1	1	15	16	40	19	55	2	2	56
Sierra Léone	1	1	177	09	42	137	39	17	2	344
TOTAL	7	7	301	215	40	498	41	96	14	1 138

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur en général.

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action

2.1. Résumé de l'action

Du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, la CSRP a exécuté le plan d'action de l'année 4, avec l'appui technique de l'AECP, le suivi et la supervision de la DUE Dakar et de la CEDEAO, et la parfaite collaboration des autorités administratives et des structures techniques des sept (07) Etats membres (EM) de la CSRP.

Ainsi, à la différence des trois précédentes années, dans lesquelles la réalisation des activités du projet a été parfois ralentie par l'impact de la pandémie de COVID-19, les résultats obtenus au titre de l'année 4, en travaillant directement avec les autorités administratives, les services techniques SCS, les inspecteurs des pêches et les opérateurs VMS et Radios des Etats Membres (EM), sont significatifs dans divers domaines cibles du Programme PESCAO. Il s'agit de : **1. l'harmonisation des cadres juridiques des pêches des Etats Membres (EM)**. La CSRP et l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECP) ont apporté trois (03) assistances techniques qui, portent à quatre (04) le soutien juridique apporté aux EM depuis le lancement du projet ; soit un taux d'avancement de **57,14 %** ; **2. la facilitation de la coopération entre les pays, les administrations et les organisations**. La CSRP a rencontré certaines autorités d'Etats membres et a intégré les réserves de la Guinée et de la Mauritanie dans le projet de texte consensuel de la convention SCS, à soumettre à la prochaine session de la Conférence des Ministres. En outre, le contenu et la fonctionnalité du registre sous régional des navires de pêche ont été améliorés et un protocole d'accord a été signé entre la CEDEAO, le CPCO et la CSRP, pour renforcer le lien institutionnel entre les trois parties ; **3. la communication** entre le Poste Sous Régional de Coordination des opérations conjointes et les moyens navals des Etats membres a été d'avantage **améliorée**, par l'acquisition de **07** antennes de téléphones satellitaires et de **08** téléphones smartphones robustes. Ainsi, le nombre de téléphones mis à disposition des structures SCS, depuis le début du projet est de seize (16) ; soit un taux de réalisation global de **+ 100 %** ; **4. du renforcement des capacités opérationnelles SCS des Etat membres de la CSRP**, pour lequel quatre-vingt-dix-neuf (99) Inspecteurs des pêches, dont **14** femmes, ont été formés sur les techniques de contrôle et d'inspection des navires de pêche au Cabo Verde, au Sénégal et en Mauritanie. Ce qui porte à six (06) le nombre total de formations réalisé depuis le démarrage du projet ; soit un taux d'avancement de **85,71 %**. De plus, dix (10) opérateurs du Centre de Surveillance des pêches (CSP) de la Guinée, dont **4** femmes, ont été formés par l'Expert de l'AECP sur les systèmes VMS/AIS et l'analyse opérationnelle et l'interprétation des données issues de ces systèmes ; **5. Quatre (4) opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches planifiées et conduites**, qui portent à treize (13) le nombre d'opérations réalisé depuis le lancement du projet ; soit un taux de réalisation de **92,86 %**. A ce niveau, il est important de souligner que les deux (02) opérations de **type B** qui restaient ont été remplacées par les deux (02) opérations supplémentaires de **type C**, organisées cette année ; et **6. la coordination du projet**, à travers des rencontres et des échanges, en modes virtuels, présentiels ou par téléphones, qui ont été régulièrement organisées : **i. en interne** pour préparer les activités à mettre en œuvre ; **ii. en marge de la préparation** de la 4^e réunion du Groupe de Travail SCS pour l'évaluation de la mise en œuvre des activités de l'An 4 ; **iii. entre la CSRP et la DUE-Dakar** pour le partage d'informations et le suivi du niveau d'exécution des activités planifiées ; **iv. entre la CSRP et l'AECP** pour échanger sur les modalités de mise en œuvre des activités ; **v. pour la présentation et l'examen** des activités de 2021 et la discussion sur les activités prévues en 2022 par l'Agence ; **vi. par le Comité de pilotage du PESCAO** mis en place au niveau de la CEDEAO, pour le suivi des **03** composantes du PESCAO ; et **vii. pour la réception d'une mission d'évaluation** à mi-parcours du PESCAO, commandité par l'Union Européenne.

Il est important de souligner que depuis le démarrage du projet, la réalisation des extrants de l'année 4 a mobilisé le plus grand nombre de groupes cibles. Au total, deux cent quatre-vingt-quatorze (294) personnes clés, dont **30** femmes (**10,20 %**), ont participé aux activités du projet. A cet effet, le nombre total de groupes cibles mobilisé depuis le début du projet est de huit cent dix (810), dont quatre-vingt-six (86) femmes ; soit un taux total de mobilisation de **71,18 %**. Autrement dit, les progrès notés au niveau des groupes cibles, depuis le lancement du projet, montre que cinq (05) des 7 groupes cibles du projet ont un taux de mobilisation supérieur à **97,30 %** ; le nombre de « **Juristes** » mobilisés n'a pas varié depuis l'an 2 du projet (**64,28%**) ; et le **nombre d'observateurs** des pêches embarqués est presque nul (**0,40%**) et **aucun observateur** n'a été encore formé. La très bonne participation et implication notées au niveau des autorités administratives des pêches et des structures SCS et / ou des Centres de Surveillances des Pêches (CSP) pourraient confirmer l'intérêt et l'importance que les Etats Membres (EM) donnent à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. A cet effet, des synergies intra et inters ministériels et / ou inter Etats membres sont développées pour éradiquer ce fléau qui occasionne d'énormes pertes économiques en Afrique de l'Ouest. S'agissant du groupe cibles « **juristes** », le statu quo observé à partir de la deuxième année est dû à la non planification des activités qui les concernent. Enfin, concernant le démarrage du programme des observateurs sous régional de pêche, le projet attend toujours la validation de la Convention SCS à la prochaine session de la Conférence des Ministres. A défaut, le **Secrétaire Permanent** fera la proposition à la conférence des Ministres afin que les EM favorables adoptent le projet de convention SCS.

D'un autre côté, les activités de l'an 4 planifiées et non réalisées sont : **1.** L'élaboration du plan d'action national de lutte contre la pêche INN de la Mauritanie (**en cours**) ; **2.** La 4^e Réunion du GTSCS, prévue du 06 au 9 juin 2022 (**An 5 du projet**) ; **3.** L'atelier technique national de saisie des données de la Mauritanie (**lettre adressée aux autorités est sans suite**) ; **4.** L'organisation de 02 ateliers interministériels ; **5.** L'acquisition du VMS/AIS sous régional (**les TDR sont en finalisation par l'AECP**) ; **6.** L'acquisition de tenues et d'équipements SCS pour la Mauritanie ; **7.** L'atelier national de formation des inspecteurs des pêches de la Guinée Bissau (**Réalisé du 09 au 12 mai 2022 – An 5 du projet**) ; **8.** les **03** ateliers nationaux de formation des observateurs des pêches de Gambie, Mauritanie et Sénégal ; **9.** L'organisation d'une 2^e opération conjointe de surveillance de type A (**Réalisée du 14 au 25 mai 2022 - An 5 du projet**) ; **10.** L'organisation d'une opération de type B (**Les 02 opérations de type B sont remplacées par des opérations de type C**) ; **11.** Recrutement d'un Expert SCS (**l'appel à candidature est lancé**) ; **12.** L'organisation d'un atelier international de partage d'expériences sur le programme des observateurs à compétence sous régionale ; et **13.** L'organisation d'un atelier sous régional de formation des observateurs à compétence sous régional ;

Pour réaliser ces activités restantes, la CSRP a demandé et obtenu **une prorogation** de douze (12) mois de l'action, par l'**Avenant N° 1 au Contrat de subvention N° FED / 2018 / 392 – 671**. A cet effet, au lieu du **30 avril 2022** passé, la nouvelle date de fin prévue de l'action est le **30 avril 2023**.

2.2. Résultats et activités

A. Résultats

A la différence des trois précédentes années, dans lesquelles la réalisation des activités du projet a été parfois ralentie par l'impact de la pandémie de COVID-19, les résultats obtenus au titre de l'année 4, en travaillant directement avec les autorités administratives, les services techniques SCS, les inspecteurs des pêches et les opérateurs VMS et Radios des Etats Membres (EM), sont significatifs dans divers domaines cibles du Programme PESCAO.

D'abord, dans le cadre de l'harmonisation des cadres juridiques des pêches des Etats Membres (EM), conformément aux normes internationales pour assurer une lutte adéquate contre la pêche INN, la CSRP et l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECP) ont apporté trois (03) appuis juridiques (soit 100% de la planification de l'année 4) à deux EM. Il s'agit de **i.** la mise à jour de textes / règlements de pêche de la Gambie ; **ii.** l'analyse préliminaire pour rédiger le Plan d'Action Nationale de lutte contre la pêche INN (PAN-INN) de la Mauritanie ; et **iii.** démarrage de l'élaboration du PAN-INN de la Mauritanie par un atelier virtuel de partage du rapport d'analyse préliminaire. Ces trois (03) assistances techniques portent à quatre (04) le soutien juridique apporté par l'AECP depuis le lancement du projet ; soit un taux d'avancement de **57,14 %**.

Ensuite, concernant la facilitation de la coopération entre les pays, les administrations et les organisations, la CSRP a effectué dans un premier temps des missions d'échanges avec les autorités afin d'intégrer les réserves de la Guinée et de la Mauritanie dans le projet de texte consensuel de la convention SCS, à soumettre à la prochaine session de la Conférence des Ministres. Dans un deuxième temps, le contenu et la fonctionnalité du registre sous régional des navires de pêche ont été améliorés. Enfin, un protocole d'accord a été signé entre la CEDEAO, le CPCO et la CSRP, pour renforcer le lien institutionnel entre les trois parties. Ce nouveau MoU vient s'ajouter à celui signé en année 1 du projet, entre la CSRP, l'AECP, le CPCO et l'ARSTM/ISMI ; soit un taux d'avancement global de **33,33 %**.

Également, la communication entre le Poste Sous Régional de Coordination des opérations conjointes et les moyens navals des Etats membres a été d'avantage améliorée, par l'acquisition de **07** antennes de téléphones satellitaires et de **08** téléphones smartphones robustes (soit **100 %** de la planification de l'année 4). Ainsi, le nombre de téléphones mis à disposition des structures SCS est de seize ; soit un taux de réalisation de **+ 100 %** du nombre total prévu dans le projet.

Aussi, dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles SCS des Etat membres de la CSRP, réalisé avec l'appui technique de l'AECP, quatre-vingt-dix-neuf (**99**) Inspecteurs des pêches, dont **14** femmes, ont été formés sur les techniques de contrôle et d'inspection des navires de pêche au Cabo Verde, au Sénégal et en Mauritanie (soit **75 %** de la planification de l'An 4). Ce qui porte à six (06) le nombre total de formations réalisé depuis le démarrage du projet ; soit un taux de réalisation de **85,71 %**. Parallèlement, dix (**10**) opérateurs du Centre de Surveillance des pêches (CSP) de la Guinée, dont **4** femmes, ont été formés, par l'Expert de l'AECP, sur les systèmes VMS/AIS et l'analyse opérationnelle et l'interprétation des données issues de ces systèmes.

De plus, quatre (**4**) opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches ont été planifiées et conduites. A cet effet, le nombre d'opérations réalisé depuis le lancement du projet est de treize (**13**) ; soit un taux de réalisation de **92.86 %** du nombre total prévu dans le projet. De manière plus détaillée, au titre de l'année 4, une (**01**) opération de type A, qui a couvert les ZEE de la Guinée Bissau, de la Guinée et de la Sierra Léone (soit **50 %** de la planification de l'An 4), et trois opérations de type C, qui a couvert les ZEE du Cabo Verde, de la Gambie, de la Mauritanie et du Sénégal, ont été organisées (soit **+100 %** de la planification de l'An 4). A ce niveau, il est important de souligner que les deux (**02**) opérations de type B qui restaient (soit **50 %** du nombre prévu dans le projet) ont été remplacées par les deux (**02**) opérations supplémentaires de type C, organisées cette année. De ce fait, cinq (**05**) opérations de type C sont organisées, au lieu de trois (**03**), initialement prévues dans le projet.

Enfin, dans le cadre de la coordination du projet, des rencontres et des échanges, en modes virtuels, présentiels ou par téléphones, ont été régulièrement organisées : **i.** en interne pour préparer les activités à mettre en œuvre ; **ii.** en marge de la préparation de la 4^e Réunion du Groupe de Travail SCS pour l'évaluation de la mise en œuvre des activités de l'An 4, planifiée du 06 au 09 juin 2022 ; **iii.** entre la CSRP et la DUE-Dakar pour le partage d'informations et le suivi du niveau d'exécution des activités planifiées ; **iv.** entre la CSRP et l'AECP pour échanger sur les modalités de mise en œuvre d'activités ; **v.** pour la présentation et l'examen des activités de 2021 et la discussion sur les activités prévues en 2022 par l'Agence ; **vi.** par le Comité de pilotage du PESCAO mis en place au niveau de la CEDEAO, pour le suivi des 03 composantes du PESCAO ; et **vii.** pour la réception d'une mission d'évaluation à mi-parcours du PESCAO, commandité par l'Union Européenne,

Par ailleurs, il est important de souligner que depuis le démarrage du projet, la réalisation des extrants de l'année 4 a mobilisé le plus grand nombre de groupes cibles. Au total, deux cent quatre-vingt-quatorze (**294**) personnes clés, dont **30** femmes (**10,20 %**), ont participé à la réalisation des activités. A cet effet, le nombre total de groupes cibles mobilisé depuis le début du projet est de huit cent dix (**810**), dont quatre-vingt-six (**86**) femmes, soit un taux total de mobilisation des bénéficiaires directs de **71,18 %**. Les **tableaux 2** et **3**, ci-dessous, présentent respectivement les **détails** des groupes cibles mobilisés et la synthèse des extrants, activités et indicateurs.

Tableau n° 2 : Groupes cibles du projet mobilisés depuis le démarrage du projet

Groupes cibles	Nbre cibles	Nombre mobilisé par année								Nombre mobilisé depuis le lancement			
		Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Nombre		%	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Ministres et/ou Représentants	7	5		2	00	2	3	5	3	14	6 (30%)	Plus de 100%	
GTSCS	7	14	00	16	2	15	1	12	2 (14,3%)	52	5 (8,1%)	Plus de 100%	
Cadres SCS	301	73	03 (4%)	78	14 (15,2%)	38	12 (24%)	69	6 (8%)	258	35 (12%)	97,34 %	
Inspecteurs des pêches	215	Embarqués	12	00	12	00	6	00	20	00	50	00	99,07%
		Formés	20	01 (4,8%)	17	5 (22,7%)	19	2 (9,5%)	85	14 (14,1%)	141	22 (13,5%)	
Opérateurs VMS/Radio	96	58	00	33	3 (8,3%)	35	4 (10,3%)	73	5 (6,4%)	199	12 (5,7%)	Plus de 100%	
Observateurs des pêches	498	Embarqués	00		02		00		00	00	02	00	0,40%
		Formés	00		00		00		00	00	00	00	00
Juristes	14	03	05 (62,5%)	00	01 100%	00	00	00	00	3	6 (66,7%)	64,28%	
TOTAL	1138	185	09 4,6%	160	25 (13,5%)	115	22 (16,1%)	264	30 (10,2%)	724	86 (10,6%)	71,2%	

Remarques :

Au regard du tableau, les groupes cibles mobilisés depuis le lancement du projet affichent un très bon taux d'avancement de **71,18%**, parmi lesquels **10,62%** de femmes. Autrement dit,

- ✓ cinq (**05**) sur les 7 groupes cibles du projet ont un taux de mobilisation supérieur à **97,30 %**. Il s'agit des participations des Ministres des pêches (**+100 %**), des Directeurs des structures SCS, membres du GTSCS (**+100 %**), des Opérateurs VMS/Radio (**+100 %**), des Inspecteurs des pêches formés et embarqués (**99,07 %**) et des cadres SCS (**97,34%**) ;
- ✓ le nombre de « **Juristes** » mobilisé n'a pas varié depuis l'an 2 du projet (**64,28%**) ; et
- ✓ le nombre d'observateurs des pêches embarqués est presque nul (**0,40%**) et aucun observateur n'a été encore formé.

La très bonne participation et implication notées au niveau des autorités administratives des pêches et des structures SCS et / ou des Centres de Surveillances des Pêches (CSP) pourraient confirmer l'intérêt et l'importance que les Etats Membres (EM) donnent à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. A cet effet, des synergies intra et inter ministériels et / ou inter Etats membres sont développées pour éradiquer ce fléau qui occasionne d'énormes pertes économiques en Afrique de l'Ouest.

S'agissant du groupe cibles « **juristes** », le statu quo observé à partir de la deuxième année est dû à la non planification des activités qui les concernent. Elles seront réalisées au courant de l'année 5 du projet.

Enfin, concernant le démarrage du programme des observateurs sous régional de pêche, le projet attend toujours la validation de la Convention SCS à la prochaine session de la Conférence des Ministres. A défaut, le **Secrétaire Permanent** fera la proposition à la conférence des Ministres afin que les EM favorables adoptent le projet de convention SCS.

Tableau N° 3 : Synthèses des extraits, des activités planifiées et réalisées et des indicateurs de suivi prévus et mesurés

R.1 : Les cadres juridiques des pêches sont harmonisés et conformes aux normes internationales pour assurer une lutte adéquate contre la pêche INN				
Extraits liés aux résultats planifiés pour l'année 4	Principales activités planifiées pour l'année 4	Principales activités réalisées durant l'année 4	Indicateurs de suivi prévus	Indicateurs de suivi mesurés à la fin de l'année 4
Extr. 1.1 : Appui à l'AECP examen et mise à jour lois/règlements nationaux conformément aux conventions et instruments internationaux dans le domaine de la pêche	A 1.1 : Examiner et mettre à jour les lois/règlements nationaux de pêche conformément aux conventions et instruments internationaux (y compris les ORGP)	- Mise à jour de textes / règlement de pêche de la Gambie - Analyse préliminaire pour rédiger le PAN-INN (<i>Plan d'Action National de lutte contre la pêche INN</i>) de la Mauritanie	07 missions d'assistance technique juridique au profit des EM	Deux (02) assistances juridiques réalisées cette année (soit 100% de la planification de l'année 4 et un taux d'avancement de 57, 14% depuis le démarrage de l'action : - Examen et analyse cadre juridique de lutte contre la PINN des EM de la CSRP (réalisée en 1 ^{ère} année) ; - Elaboration d'un Projet de décret-loi sur la pêche du Cabo Verde (réalisée en 2 ^e année) ; - Mise à jour de textes / règlement de pêche de la Gambie ; et - Analyse préliminaire pour rédiger le PAN-INN de la Mauritanie
Extr. 1.2 : 04 Plans d'action nationaux pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN	A 1.2 : Elaborer des plans d'action nationaux pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN sur requête des EM	- Démarrage de l'élaboration du PAN-INN de la Mauritanie (Elaboration et partage du draft de rapport d'Analyse préliminaire par l'Expert juriste recruté par l'	- Au moins 4 Etats membres disposent de plans nationaux pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN	- réalisation du travail d'analyse pour la rédaction du PAN-INN de la Mauritanie (l'élaboration du plan de la Mauritanie est en cours)
R.2 : La coopération entre les pays, les administrations et les organisations est facilitée				
Extraits liés aux résultats planifiés pour l'année 4	Principales activités planifiées pour l'année 4	Principales activités réalisées durant l'année 4	Indicateurs de suivi prévus	Indicateurs de suivi mesurés à la fin de l'année 4
Extr. 2.1 : Soutien de la mise en œuvre de la convention SCS et organisation de 04 réunions du GTSCS	A 2.1 : Opérationnaliser /développer des accords de coopération pour le suivi, le contrôle et la surveillance (droit de poursuite, échange d'informations, coordination des interventions, etc.).	- Non réalisée – Organisation de la 4 ^e RGTSCS (Préparation de l'organisation, du 06 au 08 juin 2022, pour partager les résultats de l'année 4 de l'action et présenter la planification des activités de l'avenant N°1 au contrat de subvention N°FED/2018/392-671).	- Tenue des 04 réunions du GTSCS.	01 réunion du GTSCS (soit 100% de l'an 4) sera organisée du 06 au 8 juin 2022. Ce qui porte à 04 le nombre de réunions du GTSCS organisées depuis le démarrage du projet (soit un taux de réalisation de 100%).
	A 2.1' : Soutien de la mise en œuvre de la convention SCS	- Etude de l'environnement et proposition d'un projet de texte consensuel de la convention SCS	La convention SCS est adoptée et opérationnalisée	Existence d'un projet de texte consensuel
Extr. 2.2 : Développement et mise en œuvre d'un système de reporting et d'échange de données.	A 2.2 : Opérationnaliser le registre sous régional des navires de pêche	- Non réalisée - L'atelier technique national de saisie des données de la Mauritanie. Les autorités n'ont pas donné une suite à la lettre envoyée par la CSRP.	- Organisation de 7 ateliers techniques nationaux de saisie des données du registre sous régional des navires de pêche	Pas d'atelier technique national de saisie des données du registre sous régional des navires de pêche organisé dans l'année 4 (soit 00 % du nombre d'atelier prévus pour l'an 4). Ainsi, le nombre d'ateliers organisés depuis le démarrage du projet est toujours 6 ; soit un taux de réalisation de 85,71 %

		- Amélioration du contenu et de fonctionnalité du registre sous régional des navires de pêche	- Existence de procédures / plateformes pour échanger des informations sur le SCS	Existence d'une plateforme plus performante et conviviale
Extr. 2.3 : Participation aux ateliers de l'AECP sur la gestion des risques dans le cadre du SCS et planification des activités de SCS.	A 2.3 : Développer les renseignements, la gestion des risques et une meilleure planification stratégique du SCS (avec notamment des ateliers régionaux et le développement d'une catégorisation des risques, et un cadre d'évaluation et de gestion)	- Non réalisée - Activité de l'AECP reportée à l'an 5.	- 34 personnes des structures SCS des EM	Pas d'activité réalisée cette année (soit 00% de la planification de l'année 4 et toujours un taux d'avancement de 50 % du nombre total planifié pour l'action (17 cadres des structures SCS des EM avaient participé à l'atelier de l'AECP sur la gestion des risques organisé en an 1)
Extr. 2.4: Organisation de 7 ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN pour la synergie des structures parties prenantes au SCS	A 2.1.4 : Etablir/renforcer la coopération inter agences et interministérielle au niveau national (notamment avec les ministres de la justice, les services des douanes, les autorités portuaires et la Marine)	- Non réalisée - Organisation de 02 ateliers interministériels. (Activité de l'AECP inscrite dans les activités de l'avenant N°1 au contrat de subvention N°FED/2018/392-671).	- 07 ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN pour développer la synergie des structures parties prenantes au SCS	- Il n'y a pas encore d'atelier organisés.
Extr. 2.5: Elaboration de protocoles d'accord et d'échange d'expériences entre la CSRP et les partenaires comme CICTA, Interpol, ONUDC, Centre de gestion des ressources côtières et marines de la CEDEAO	A 2.6 : Renforcer la coopération avec d'autres organisations impliquées dans la lutte contre la pêche INN et d'autres activités criminelles (CICTA, Interpol, ONUDC, Centre de gestion des ressources côtières et marines de la CEDEAO, etc.).	- Signature, le 08 avril 2022, d'un protocole d'accord, entre la CEDEAO, le CPCO et la CSRP, pour renforcer le lien institutionnel entre les trois parties	- 06 conventions de partenariat de protocoles d'accord et d'échange d'expériences signés	- 01 protocole est signé au courant de l'année 4. Ce qui porte à deux (02) le nombre de protocole signé (01 protocole d'accord quadruple partie a été signé en an 1), (soit un taux d'avancement de 33,33% pour l'ensemble de l'action).
R.3 : l'infrastructure et les équipements du Centre régional pour le suivi, le contrôle et la surveillance ainsi que le lien avec les structures nationales SCS sont améliorés.				
Extrants liés au résultat planifiés pour l'année 4	Principales activités planifiées pour l'année 4	Principales activités réalisées durant l'année 4	Indicateurs de suivi prévus	Indicateurs de suivi mesurés à la fin de l'année 4
Extr. 3.1: Acquisition d'un véhicule et d'une motocyclette pour assurer la mobilité du centre opérationnel de Banjul.	A 3.1 : doter l'unité de coordination SCS de la CSRP d'un véhicule et d'une motocyclette pour assurer la mobilité du centre opérationnel de Banjul.	- 01 véhicule est acquis	01 voiture et 1 mobylette sont disponibles au DSCSA/UCOS à Banjul	- 01 voiture et 1 mobylette sont disponibles (soit 100% pour la planification de l'année 2 et pour l'ensemble de l'action).
Extr. 3.2: Installation d'équipements de visioconférence au niveau de chaque Etat membre, de l'UCOS et de la CSRP (Dakar).	A 3.1 : Améliorer les services de télécommunication entre les salles opérations des Etats membres, le DSCSA et le siège de la CSRP	Acquisition et installation de six (6) kits de visioconférence : - 1 kit en Gambie (MCS Unit), installé le 20 septembre 2019 ; - 2 kits en Mauritanie (Nouakchott et Nouadhibou), installés le 16 octobre 2019 ; - 2 kits au Cabo Verde (Praia et Mindelo, installés le 30 décembre 2019 ; - 1 kit au siège de la CSRP, installé le 16 septembre 2019.	11 kits de visioconférence au niveau des Etats membres, du DSCSA/UCOS à Banjul et du siège de la CSRP à Dakar	- 11 kits de visioconférence sont installés (soit 100 % pour la planification de l'année2 et pour l'ensemble de l'action).
Extr. 3.3: Acquisition d'un VMS et d'un système d'identification automatique (AIS)	A 3.2 : Doter le DSCSA d'un système VMS régional et d'un système	- Non réalisée -Acquisition du VMS/AIS sous régional (les TDR sont en finalisation par l'AECP);	01 VMS /AIS sous régional opérationnel	- Le draft de TDR, rédigé par l'AECP, est en phase de finalisation

	d'identification automatique (AIS) régional	(Activité inscrite dans les activités de l'avenant N°1 au contrat de subvention N°FED/2018/392-671, à cause de la non-approbation de la convention SCS).		
Extr. 3.4: Acquisition et installation d'un groupe électrogène et d'un système secouru d'électricité du DSCSA/UCOS	A 3.3 : Garantir un approvisionnement fiable en énergie électrique des installations régionales du DSCSA/UCOS.	- Acquisition et installation d'un groupe électrogène et d'un système secouru d'électricité du DSCSA/UCOS	1 groupe électrogène et 1 système secouru d'électricité du DSCSA/UCOS	01 groupe électrogène et 01 système secouru d'électricité sont acquis et installés au DSCSA/UCOS (soit 100% pour la planification de l'année 1 et pour l'ensemble de l'action).
Extr. 3.5: Acquisition de 15 téléphones satellitaires pour renforcer les communications entre le Poste sous régional de coordination de l'opération et les moyens navals engagés dans les opérations sous régionales de surveillance des pêches	A 3.5 : Acquisition de 08 téléphones satellitaires	- Acquisition de 07 antennes téléphoniques satellitaires et de 08 téléphones robustes	15 téléphones satellitaires pour les salles opérations et les moyens navals des structures SCS des Etats membres	- 08 téléphones robustes et 7 antennes téléphoniques ont été acquis cette année (soit 100% de la planification de l'année 4). Ce qui porte à 16 le nombre téléphones acquis depuis le démarrage du projet (soit 100 % du nombre total de téléphones prévu).
Extr. 3.6: Acquisition de tenues et d'équipements SCS pour les inspecteurs des 7 Etats membres de la CSRP	Acquisition de tenues et d'équipements SCS aux Inspecteurs des Etats membres de la CSRP	- Non réalisée - Acquisition de tenues et équipements SCS pour les inspecteurs des pêches de la Mauritanie.	- Les Inspecteurs des pêches des 7 Etats membres de la CSRP dotés en tenues et équipements SCS	- Néant pour l'année (soit 00 % de la planification). Ainsi, dans l'ensemble du projet, les inspecteurs de 6 Etats membres sont dotés en tenues et équipement SCS ; soit 85,71% des pays membres de la CSRP.
R.4 : les capacités des pays et des ORP en matière de suivi, de contrôle et de surveillance opérationnels sont renforcées, tout comme leur capacité à assurer une viabilité à long terme grâce à de meilleurs programmes de formation.				
Extrants liés au résultat planifiés pour l'année 4	Principales activités planifiées pour l'année 4	Principales activités réalisées durant l'année 4	Indicateurs de suivi prévus	Indicateurs de suivi mesurés à la fin de l'année 4
Extr. 4.1: Organisation de 7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches des Etats membres.	A 4.1 : Développer un tronc commun / un cadre de certification sectoriel basé plus particulièrement sur l'annexe E de l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO, afin de garantir la comparabilité des certifications des inspecteurs des pêches travaillant dans les sous-régions : - Organisation de 4 ateliers nationaux de formation des inspecteurs des pêches (Cabo Verde, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal) ;	Co-organisation, la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) et l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AIECP), d'ateliers nationaux, virtuels, de formation des inspecteurs des pêches du Cabo Verde, de la Mauritanie et du Sénégal : - Renforcement des capacités de 40 inspecteurs du Cabo Verde à Praia du 19 au 22 octobre 2021 et à Mindelo du 26 au 29 octobre ; - Renforcement des capacités de 19 inspecteurs du Sénégal à Saly du 13 au 16 décembre 2021 ; et - Renforcement des capacités de 40 inspecteurs de la Mauritanie, à Nouadhibou du 07 au 09 février 2022 et à Nouakchott du 22 au 24 Février 2022 - Non réalisée -l'Atelier national de formation des inspecteurs des pêches de la Guinée Bissau - est réalisée au	- 07 ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches des Etats membres.	- 03 ateliers nationaux de formation organisés pour 99 inspecteurs des pêches du Cabo Verde, de la Mauritanie et du Sénégal, dont 14 femmes (soit 75 % des 4 prévus pour l'année 4). Ce qui porte le nombre de formation à 06 , pour 163 inspecteurs dont 22 femmes, depuis le démarrage du projet ; soit un taux d'avancement de 85,71%

		courant de l'An 5 du projet, du 09 au 12 mai 2022		
Extr. 4.2: Organisation de 7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des observateurs des Etats membres.	A 4.1 : Développer un tronc commun / un cadre de certification sectoriel basé plus particulièrement sur l'annexe E de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO, afin de garantir la comparabilité des certifications des inspecteurs des pêches travaillant dans les sous-régions.	- Non réalisée - Organisation de 03 ateliers nationaux de formation des observateurs des pêches de Gambie, Mauritanie et Sénégal - Reportée à l'année 5 à cause de la non-approbation de la convention SCS.)	- 07 ateliers nationaux de renforcement des capacités des observateurs des pêches des Etats membres.	Néant
Extr. 4.4: Organisation de 02 ateliers sous régionaux au profit du personnel de la justice.	A 4.3 : Organiser une formation régionale sur le terrain et des séances d'échanges d'expériences à l'intention du personnel des CSP travaillant dans les CSP sous régionaux, des procureurs/du personnel judiciaire, éventuellement en coopération avec le réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest (WACAP) et les programmes de sécurité maritime financés par l'Union européenne.	Activité inscrite dans les activités de l'avenant N°1 au contrat de subvention N°FED/2018/392-671, à cause de la pandémie de Covid 19.	- 02 ateliers sous régionaux de sensibilisation au profit du personnel de la justice.	Néant
Extr. 4.5: Organisation d'une conférence internationale de sensibilisation, de partage d'expériences entre acteurs sur la problématique de la pêche INN.	A 4.4 : Organiser une formation spécifique et des séances d'échange d'expériences sur les systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP et le règlement sur la pêche INN de l'Union européenne pour les agents chargés de vérifier et de valider les certificats de capture.	Activité inscrite dans les activités de l'avenant N°1 au contrat de subvention N°FED/2018/392-671, à cause de la non-approbation de la convention SCS.	01 conférence internationale de sensibilisation, de partage d'expériences entre acteurs sur la problématique de la pêche INN	Néant
R.5 : des missions de patrouille régionales conjointes sont organisées dans la zone CSRP des missions de patrouille régionales conjointes sont organisées dans la zone CSRP.				
Extrants liés au résultat planifiés pour l'année 4	Principales activités planifiées pour l'année 4	Principales activités réalisées durant l'année 4	Indicateurs de suivi prévus	Indicateurs de suivi mesurés à la fin de l'année 4
Extr. 5.1: Organisation de 7 opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches de type A.	A 5.1 : Offrir un appui à l'organisation et à la mise en œuvre d'opérations SCS conjointes, y compris l'échange d'effectifs et de moyens, et assurer des séances d'information opérationnelles (régionales). A 5.2 : Planifier et mener des opérations conjointes (aériennes et maritimes), y compris l'affrètement éventuel de navires/d'avions.	Organisation de 01 opération de type A, baptisée « SEYDOUBA CAMARA », qui a couvert, du 18 au 26 novembre 2021, les ZEE de la Guinée Bissau, de la Guinée et de la Sierra Leone - Non réalisée - Organisation d'une 2 ^e opération de type A (Réalisée du 14 au 25 mai 2022 – An 5)	07 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type A (07 affrètements de patrouilleurs sous régionaux ; 07 appuis à la vedette de la Guinée Bissau ; 07 appui à la vedette de la Guinée et 07 appui à la vedette de la Sierra Leone)	- 01 opération est organisée (soit 50 % du nombre d'opération de type A planifiés pour l'année 1). Ce qui porte à 6 le nombre total d'opérations de type A réalisées depuis le démarrage du projet ; soit un taux d'avancement de 85,71% et 06 affrètements de patrouilleurs sous régionaux ; 06 appuis à la vedette de la Guinée Bissau ; 06 appui à la vedette de la Guinée et 06 appui à la vedette de la Sierra Leone.
Extr. 5.2: Organisation de 2 opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches de type B.	A 5.3 : rechercher des synergies avec les activités opérationnelles menées dans le cadre des programmes de sécurité maritime financés par l'Union (par ex.	- Non réalisée - 01 opération sous régionale de surveillance des pêches de type B planifiée mais pas réalisée. Les opérations de types B ont été remplacées par des opérations de type C	02 opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches de type B (02 affrètements patrouilleur sous régional du Sénégal, 02 appuis vedette de la Guinée Bissau et 02 appuis vedette de la Gambie).	- L'opération prévue n'est pas réalisée (Soit 00% de la planification de l'année 4) ; Les 02 opérations de types B qui restaient sont remplacées pour des opérations de type C. ce qui laisse le taux d'avancement comme suit :

	des exercices conjoints, l'échange d'informations, etc.). - organisation de 02 opérations type A; - organisation de 01 opération type B ; - organisation de 01 opération type C			- à 50 % par rapport aux prévisions initiales ; soit les 02 opérations type B réalisées depuis le démarrage du projet (02 affrètements patrouilleur sous régional du Sénégal, 02 appuis vedette de la Guinée Bissau et 02 appuis vedette de la Gambie) ; - à 100% par rapport aux nouvelles prévisions.
Extr. 5.3: Organisation de 5 opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches de type C.		- 03 opérations sous régionale de surveillance des pêches de type C ont été organisées : - L'opération dénommée « SIZU », qui a couvert, du 25 au 29 août 2021, les ZEE du Cabo Verde, de la Gambie, de la Mauritanie et du Sénégal ; - L'opération dénommée « CRE MOHAMED LEMINE LEFDHAL », (02 OPS de 5 jours regroupés en 01 de 10 jours) qui a couvert, du 19 au 26 février 2022, les ZEE du Cabo Verde, de la Mauritanie et du Sénégal ;	05 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type C sous régionales (03 appuis patrouilleur du Cabo Verde ; 03 appuis patrouilleur de la Mauritanie et 03 appuis patrouilleur du Sénégal)	- L'opération prévue a été réalisée (Soit 100% de la planification de l'année 4) ; ce qui laisse le taux d'avancement comme suit : - à 100 % par rapport aux prévisions initiales (soit les 03 opérations type C réalisées ; 03 appuis patrouilleurs du Cabo Verde ; 03 appuis patrouilleur de la Mauritanie ; 03 appuis patrouilleur du Sénégal et 03 appuis vedette de la Gambie) - à 100 % par rapport aux nouvelles prévisions (soit les 05 opérations type C réalisées ; 05 appuis patrouilleurs du Cabo Verde ; 05 appuis patrouilleur de la Mauritanie ; 03 appuis patrouilleur du Sénégal et 03 appuis vedette de la Gambie)
R.6 : un réseau d'observateurs régionaux est établi pour améliorer la surveillance de la flotte industrielle active dans la région.				
Extrants liés au résultat planifiés pour l'année 4	Principales activités planifiées pour l'année 4	Principales activités réalisées durant l'année 4	Indicateurs de suivi prévus	Indicateurs de suivi mesurés à la fin de l'année 4
Extr. 6.1: Recrutement d'un Expert SCS pour assurer la coordination du registre sous régional des navires de pêche et du programme des observateurs à compétence sous régionale	A 6.4 : Recrutement d'un Expert	- Non réalisée - Recrutement d'un Expert SCS Activité reportée à l'année 5 à cause de la non-approbation de la convention SCS. (Le dossier de recrutement a été publié)	01 Coordinateur du registre sous régional des navires de pêche et du programme des observateurs à compétence sous régionale	Néant
Extr. 6.2: Organisation d'une réunion internationale de partage d'expériences sur l'embarquement des observateurs regroupant les parties prenantes concernées par le programme (CSRP, Directions des pêches, structures SCS et centres de recherche des EM, armateurs, ICCAT et ORP).	A 6.1 : Organisation d'un atelier international de partage d'expériences	- Non réalisée - Organisation d'un atelier international de partage d'expériences sur le programme des observateurs à compétence sous régionale ; (Reportée à l'année 5 à cause de la non-approbation de la convention SCS.	01 réunion internationale de partage d'expériences sur le programme des observateurs à compétence sous régionale	Néant
Extr. 6.4. : Organisation d'un atelier sous régional pour renforcer les capacités des 30 observateurs nationaux du programme des observateurs à compétence sous régionale.	A 6.5 : Organisation d'un atelier sous régional de formation	- Non réalisée - Organisation d'un atelier sous régional de formation des observateurs à compétence sous régional (Reportée à l'année 5 à cause de la non-approbation de la convention SCS.)	01 atelier sous régional de renforcement des capacités des observateurs nationaux sélectionnés	Néant

B. Activités

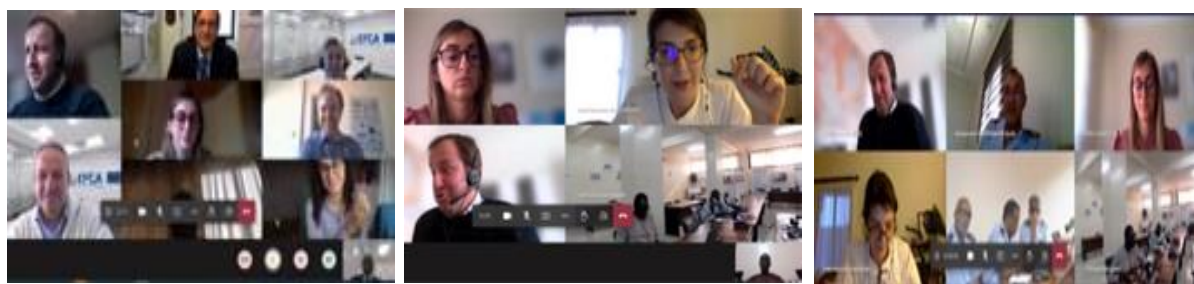
Le plan d'action de l'année 4 visait principalement à appuyer l'examen et la mise à jour de lois/règlements nationaux conformément aux conventions et instruments internationaux dans le domaine de la pêche, à appuyer l'élaboration de plan d'action nationale de lutte contre la pêche INN, à soutenir la mise en œuvre de la convention SCS et organiser la 4^e réunion du GTSCS, à opérationnaliser le registre sous régional des navires de pêche, à créer une synergie entre les structures impliquées dans la lutte contre la pêche INN, à renforcer la coopération entre la CSRP et des organisations impliquées dans la lutte contre la pêche INN, à doter le Département Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des pêches (DSCSA) de la CSRP d'un système VMS régional et d'un système d'identification automatique (AIS) régional, à acquérir des tenues et des équipements SCS aux inspecteurs des pêches de la Mauritanie, à améliorer la communication entre le PSRCO et les moyens navals engagés, à renforcer les capacités techniques des inspecteurs des pêches et des observateurs nationaux des Etats membres, à organiser des opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches et à établir un réseau d'observateurs régionaux afin d'améliorer la surveillance de la flotte industrielle active dans la région. Au terme de l'année 4, beaucoup d'activités planifiées ont été réalisées et d'autres ne l'ont pas été à cause essentiellement de la pandémie Covid- 19 et de la non adoption de la Convention SCS.

B.1. Activités planifiées et réalisées

Au titre de la mise en œuvre du plan d'action de l'année 4 du contrat de subvention, la CSRP a réalisé les activités suivantes, en étroite collaboration avec l'AECP et le suivi et la supervision de la DUE – Dakar et de la CEDEAO :

B.1.1. Appui à l'examen et à la mise à jour de lois/règlements nationaux et l'élaboration de PAN-INN

A la suite de l'examen et de l'analyse du cadre juridique de lutte contre la pêche INN, réalisés en année 1, et l'élaboration d'un projet de décret/ loi sur la pêche du Cabo Verde, réalisée en année 2, l'AECP a apporté un appui juridique à 02 Etats Membres de la CSRP. Dans un premier temps, la loi 2007 sur la pêche et le règlement de pêche n° 2008-6 du 9 juin 2008 de la Gambie ont été actualisés pour une gestion plus durable de la pêche. Dans un deuxième temps, l'AECP a acquis les services d'une Experte juriste qui a élaboré et partagé, le 29 avril 2022 par vidéo conférence, le rapport d'analyse préliminaire, en vue de l'élaboration d'un Plan d'action national de lutte contre la pêche INN (**PAN - INN**) pour la République Islamique de Mauritanie.



Atelier virtuel de partage du rapport d'analyse préliminaire en vue de l'élaboration du PAN INN de la Mauritanie

B.1.2. Soutien de la mise en œuvre de la convention SCS

A la suite des recommandations de la dernière réunion de la conférence des Ministres, la CSRP a recruté un expert juriste qui a fait une étude de l'environnement et a rédigé un texte consensuel du projet de convention sous régionale sur le SCS, qui sera soumis au Comité de coordination, lors de sa prochaine session. Ensuite, la CSRP, par le biais de son Secrétaire Permanent, a effectué une mission auprès des autorités guinéennes pour obtenir des élucidations précises sur le contenu de leurs réserves afin de les prendre en charge dans le projet de texte consensuel.



Echange avec les autorités guinéennes et intégration de leurs observations dans le projet de convention

B.1.3. Préparation de la 4e réunion du GTSCS

La prochaine réunion du groupe de travail SCS pour l'évaluation de la mise en œuvre des activités de l'année 4 du projet sera organisée du 06 au 08 juin 2022 (année 5 du projet). A cet effet, les Termes de Références et les invitations de l'atelier ont été envoyés aux partenaires stratégiques du projet, notamment les Etats membres, la CEDEAO, la DUE – Dakar, l'AECF, le CPCO, le PRAO, la FAO, etc.

B.1.4. Opérationnalisation du registre sous régional des navires de pêche

La 3^e réunion du GTSCS avait recommandé l'amélioration du contenu et de la fonctionnalité du registre sous régional. Ainsi, les services d'un Expert ont été acquis et, entre autres, les paramètres ci-dessous ont été intégrés :

- ✚ Ajout de filtre permettant de faire un filtre et un tri sur chaque colonne affichée sur les pages ;
- ✚ Affiner l'affichage afin d'afficher la liste des navires enregistrés et les classés par pays en sous menu du module navire ;
- ✚ Affiner l'affichage afin d'afficher la colonne propriétaire du navire dans la table navire et licences ;
- ✚ Faire une recherche avancée d'un navire dans tous les tables par son nom, sa catégorie, numéro imo, mmsi etc.. ;
- ✚ Suivi de log pour afficher l'historique des utilisateurs du registre (actions réalisées, date déconnexion et déconnexion, nom de l'utilisateur et le pays) ;
- ✚ Fusionner les champs nom et prénom en un seul (demandeur) dans les formulaires ;
- ✚ Ajouter « date appareillage », « heure appareillage », « date d'accostage », « heure de d'accostage » dans le formulaire de saisie ;
- ✚ Etc...



Saisie des données de Gambie régional des pêches



Saisie des données de Guinée Bissau dans le registre sous régional



Saisie des données de Sierra Léone

B.1.5. Renforcement de la coopération entre la CSR/P et d'autres organisations impliquées dans la lutte contre la pêche INN

Un protocole d'accord, entre la CEDEAO, le CPCO et la CSR/P a été signé le 08 avril 2022, pour renforcer le lien institutionnel entre les trois parties en faveur de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), plus spécifiquement, l'Objectif de Développement Durable 14 (**ODD 14**) qui vise à « *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ».



Signature de protocole d'accord entre la CEDEAO, le CPCO et la CSRP, pour le renforcement du lien institutionnel entre les trois (03) parties

B.1.6. Amélioration du lien entre le Poste Sous régional de Coordination (PSRSCO) et les structure SCS

Dans le but d'améliorer les communications entre le Poste Sous Régional de Coordination des opérations sous régionales conjointes des pêches et les moyens navals engagés dans les opérations, sept (07) antennes et huit (08) téléphones robustes ont été acquis au titre de l'année 4. Pour le moment, seuls le Cabo Verde, la Guinée, la Mauritanie et le Guinée Bissau ont reçu leurs matériels. Les téléphones restants seront remis aux Chefs de structures SCS à l'occasion de la 4^e réunion du groupe de travail SCS.



Remise du téléphone robuste à Monsieur le Ministre, Président en exercice de la Conférence des Ministres

Vues de face et de derrière d'un téléphone robuste

B.1.7. Renforcement des capacités techniques des inspecteurs des pêches du Cabo Verde, du Sénégal et de la Mauritanie

Durant l'an 4 du contrat de subvention, la CSRP et l'AIECP ont co-organisé cinq (5) ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches du Cabo Verde, du Sénégal et de la Mauritanie. Il s'agit de :

- i. l'atelier national de renforcement des capacités de vingt (20) Inspecteurs des pêches du Cabo Verde, organisé à Praia du 19 au 22 octobre 2021 ;
- ii. l'atelier national de renforcement des capacités de vingt (20) Inspecteurs des pêches du Cabo Verde, organisé à Mindelo du 26 au 29 octobre 2021 ;
- iii. l'atelier national de renforcement des capacités de dix-neuf (19) Inspecteurs des pêches du Sénégal, organisé à Saly-Sénégal du 13 au 16 décembre 2021 ;
- iv. l'atelier national de renforcement des capacités de vingt (20) contrôleurs des pêches de la Mauritanie, organisé à Nouadhibou du 07 au 09 février 2022 ; et
- v. l'atelier national de renforcement des capacités de vingt (20) contrôleurs des pêches de la Mauritanie, organisé à Nouakchott du 22 au 24 février 2022 ;

Pour rappel, la pêche illégale, Non déclarée et Non réglementée (Pêche INN) fait perdre aux pays de l'Afrique de l'ouest environ **1,5 milliard** d'euros². Le phénomène se passe dans un contexte difficile pour les structures dédiées au Suivi, au Contrôle et la Surveillance des pêches (SCS). Le corps des inspecteurs des pêches et celui des observateurs sont vieillissants et en sous effectifs. Comme présenté dans le tableau n°1 relatif aux groupes cibles du projet, établi depuis juin 2018, l'âge moyen des inspecteurs et des observateurs des Etats membres de la CSRP, tourne autour de 40 ans. Aussi, il a été noté un manque de capacité à contrôler les navires de pêche dans la Zone Economique Exclusive (ZEE).

² Agnew DJ, Pearce J, Pramod G, Peatman T, Watson R, et al., «Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing» (Marine Resources Action Group and University of British Columbia, 2009).

Ainsi, pour contribuer à la prévention et aux mesures de lutte contre la pêche INN, la CSRP et l'AIECP ont co organisé les cinq (05) ateliers de formations de quatre-vingt-dix-neuf (99) inspecteurs des pêches, dont 14 femmes, sur les techniques de contrôle et d'inspection des navires de pêche, s'appuyant sur le manuel de l'AIECP « *Introduction à l'inspection de la pêche en mer des inspecteurs non-UE* ».

Ces sessions font suite aux formations données à soixante-quatre (64) inspecteurs des pêches de la Guinée (formés en année 1), de la Gambie (formés en année 2) et de la Sierra Léone (formés en année 3) et ont permis d'améliorer leurs compétences, entre autres, sur : **i.** les connaissances indispensables pour réaliser une inspection d'un navire de pêche maritime (les bases géodésiques, les principaux textes internationaux, la gestion des ressources halieutiques et les pouvoirs des inspecteurs) ; **ii.** La méthodologie d'inspection, en mer et sur terre, qui compte trois étapes principales, dont préparer l'inspection, réaliser l'inspection et conclure l'inspection ; et **iii.** L'application pratique de l'inspection sur des navires étranger et / ou battant pavillon des Etats membres concernés.

Par ailleurs, il est important de noter que pour une durabilité de l'action et une autonomisation des cibles, les Experts de l'AIECP sont associés à des personnes ressources locales. Ces dernières ont été sélectionnées au démarrage du projet et formées sur le contrôle et l'inspection des navires de pêche, du 23 au 26 octobre 2018 à Vigo en Espagne. Aussi, le manuel « *Introduction à l'inspection des pêches en mer et au port* » est remis à chaque inspecteur formé.



Formation des contrôleurs des pêches de la Mauritanie



Formation des Inspecteurs des pêches du Cabo Verde



Formation des Inspecteurs des pêches du Sénégal

B.1.8. Renforcement des capacités des opérateurs du Centre de Surveillance des pêches (CSP) de la Guinée

La CSRP et l'AIECP ont co organisé une formation de 10 opérateurs, dont 04 femmes, du CSP de la Guinée, du 04 au 08 avril 2022 à Conakry, sur les systèmes VMS/AIS et l'analyse opérationnelle et l'interprétation des données issues de ces systèmes. De plus, l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECP) a partagé avec la CSRP et les structure SCS des Etats membres, en version française, anglaise et portugaise, le Manuel des « *Cours pour les opérateurs des centres de surveillance des pêches sur les systèmes de suivi des navires - Pays non membres de l'UE* ».



L'Expert de l'AIECP formant 10 opérateurs du CSP de Guinée



Manuel des Cours remis à chaque inspecteur formé

B.1.9. Organisation de quatre (4) opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches

Au titre de l'année 4, la CSRP a planifié et conduit, avec le soutien de l'AECF et des Etats membres, quatre (4) missions conjointes sous régionales de surveillance des pêches. Il s'agit de :

1. L'opération « **SEYDOUBA CAMARA** », de type A, qui a couvert, du 18 au 26 novembre 2021, les ZEE de la Guinée Bissau, de la Guinée et de la Sierra Léone, avec le PSRCO installé à Conakry au niveau du Centre National de Surveillance et de Police des Pêcheries (CNSP) ;
2. L'opération « **SIZU** », de type C, qui a couvert, du 25 au 29 août 2021, les ZEE du Cabo Verde, de la Gambie, de la Mauritanie et du Sénégal ; avec le PSRCO installé à Praia au Cabo Verde dans les locaux de la GUARDA COSTA ; et
3. L'opération « **CRE MOHAMED LEMINE LEFDHAL** », 02 opérations de type C de 5 jours regroupées en 01 de 10 jours, qui a couvert, du 19 au 26 février 2022, les ZEE du Cabo Verde, de la Mauritanie et du Sénégal ; avec le PSRCO installé à Nouadhibou dans les locaux de la GMC.

Chacune des opérations a été coordonnée par un Poste Sous Régional de Coordination (PSRCO). Tous les PSRCO ont été animés par les chargés des opérations des structures nationales SCS des Etats membres, un représentant du Patrouilleur de Haute Mer et un expert de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (en mode virtuel), sous la présidence du Chef du Département Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des Pêches (DSCSA) de la CSRP, Coordonnateur du PESCAO.

Pour toutes les opérations, la CSRP a eu à soutenir financièrement le fonctionnement des moyens navals engagés par les Etats membres et à affréter un patrouilleur sous régional à bord duquel étaient toujours embarqués des inspecteurs des pêches des pays participants.

En outre, l'AECF a soutenu les quatre opérations avec les services maritimes intégrés (IMS) et l'imagerie de Copernicus qui, corrélés avec les VMS nationaux, ont permis au PSRCO de disposer en permanence d'informations pertinentes sur les activités de pêche dans la sous-région.

Il y a lieu de signaler, néanmoins, que la composante aérienne qui devait être fournie par l'AECF lors des opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches n'a pas pu intervenir durant l'année 4 du programme. Toutefois, la CSRP a eu à bénéficier, lors de l'opération « **SIZU** », du soutien d'un aéronef de patrouille maritime de la Marine française basé à Dakar qui a eu à identifier douze (12) navires de pêche.

Les quatre (04) opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches ont permis d'inspecter 299 navires de pêche, dont 11 pirogues, et d'en arraisonnés 24 dont 05 pirogues, pour diverses raisons. Le tableau ci-dessous présente les résultats des opérations.

Résultats des Opérations de surveillances				
Opération	Nombre navires détectés	Nombre navires identifiés	Nombre navires inspectés	Nombre navires arraisonnés
SEYDOUBA CAMARA	203 dont 07 pirogues	92 dont 07 pirogues	70 dont 11 pirogues	06 dont 05 pirogues
SIZU	258	145	59	05
CRE M, LEMINE LEFDHAL	531	266	159	13
TOTAL	999 dont 07 pirogues	510 dont 07 pirogues	299 dont 11 pirogues	24 dont 05 pirogues

En plus des résultats du tableau ci-dessus, les opérations ont aussi permis : **i.** l'échange d'expérience SCS entre les membres d'équipage des patrouilleurs engagés dans les opérations ; et **ii.** l'amélioration des compétences du personnel des Centres de Surveillance des Pêches (CSP), par l'Expert de l'AECF, sur les systèmes VMS/AIS, l'analyse opérationnelle et l'interprétation des données.

Les faits saillants de ces opérations ont été l'implication des autorités des Etats membres ; en atteste la visite des PSRCO par **Madame le Ministre** des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime de la République de la Guinée et **Monsieur Le Ministre** de la Pêche du Cabo Verde, Président en exercice de la Conférence des Ministres de la CSRP. Cette manifestation d'intérêt démontre également l'engagement des Etats membres à coopérer pour le renforcement de la lutte contre la pêche INN dans la sous-région.

Le tableau n°5, joint en annexe 1, décline la suite réservée aux navires arraisonnés lors des opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches de l'AN 4



Image satellite AECF et Données des VMS des EM impliqués dans l'OPS CRE M. L. LEFDHAL

PSRCO opération SEYDOUBA CAMARAMAMA basé au CNSP de Guinée

Briefing de operation CRE Mohamed. Lemine LEFDHAL

En résumé, il semble important de souligner que toutes les activités réalisées dans l'année 4 ont été planifiées.

B.2. Activités planifiées et non réalisées

Le tableau suivant présente les activités de l'année 4 qui ont été **planifiées et non réalisées**, pour des raisons liées soit à la non-validation de la convention SCS, soit à un défaut de feedback, soit à la réalisation ou la planification de l'activité à une période incluse dans l'année 5 du projet.

Résultats attendus	Activités non réalisées
R.1 : Les cadres juridiques des pêches sont harmonisés et conformes aux normes internationales pour assurer une lutte adéquate contre la pêche INN	1. Elaboration du plan d'action national de lutte contre la pêche INN de la Mauritanie est (en cours)
R.2 : La coopération entre les pays, les administrations et les organisations est facilitée	1. 4 ^e Réunion du GTSCS, prévue du 06 au 9 juin 2022 (An 5 du projet) 2. Atelier technique national de saisie des données de la Mauritanie (lettre adressée aux autorités est sans suite) ; 3. Organisation de 02 ateliers interministériels.
R.3 : L'infrastructure et les équipements du Centre régional pour le suivi, le contrôle et la surveillance ainsi que le lien avec les structures nationales SCS sont améliorés	1. Acquisition du VMS/AIS sous régional (les TDR sont en finalisation par l'AECF) ; et 2. Acquisition de tenues et d'équipements SCS pour la Mauritanie
R.4 : Les capacités des pays et des ORP en matière de suivi, de contrôle et de surveillance opérationnels sont renforcées, tout comme leur capacité à assurer une viabilité à long terme grâce à de meilleurs programmes de formation.	1. Atelier national de formation des inspecteurs des pêches de la Guinée Bissau (Réalisé du 09 au 12 mai – An 5 du projet) 2. 03 ateliers nationaux de formation des observateurs des pêches de Gambie, Mauritanie et Sénégal

<p>R.5 : planification et conduite de missions conjointes sous régionales de surveillance des pêches</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation d'une 2^e opération conjointe de surveillance de type A (Réalisée du 14 au 25 mai - An 5 du projet) ; 2. Organisation d'une opération de type B (Les 02 opérations de type B sont remplacées par des opérations de type C) ;
<p>R.6 : un réseau d'observateurs régionaux est établi pour améliorer la surveillance de la flotte industrielle active dans la région.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recrutement d'un Expert SCS (l'appel à candidature est lancé) ; 2. Organisation d'un atelier international de partage d'expériences sur le programme des observateurs à compétence sous régionale ; 3. Organisation d'un atelier sous régional de formation des observateurs à compétence sous régional ;

Au regard du tableau, nous notons ce qui suit :

- ✓ **Pour le résultat R.1**, l'élaboration du Plan d'action national de lutte contre la pêche INN (PAN - INN) pour la République Islamique de Mauritanie a démarré au courant du mois d'avril de l'année 4. D'ailleurs, comme souligné précédemment, l'Experte juriste recrutée par l'AIECP a élaboré et partagé le rapport d'analyse préliminaire ;
- ✓ **Pour le résultat R.2**, les TDR et les lettres d'invitations de la 4^e réunion du groupe de travail SCS sont envoyées au courant du mois d'avril de l'année 4. La rencontre sera organisée à Saly, du 06 au 08 juin, pour partager et évaluer les résultats de l'année 4 du projet ;
- ✓ **Pour le résultat R.3**, l'acquisition du VMS/AIS sous régional est une activité liée à la Convention SCS, qui attend toujours la tenue de la prochaine conférence des Ministres. Toutefois, les TDR sont en finalisation par l'AIECP ;
- ✓ **Pour le résultat R.4**, l'atelier national de formation des inspecteurs des pêches de la Guinée Bissau a été réalisé du **09 au 12 mai 2022** à Bissau ; cette date est incluse dans la période de l'An 5 du projet, comprise entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2023 ;
- ✓ **Pour le résultat R.5**, la 2^e opération conjointe de surveillance de type A de l'année 4 a été réalisée du **14 au 25 mai 2022**, avec le poste sous régional de coordination de l'opération (PSRCOP) implanté à Bissau ; cette date est incluse dans la période de l'An 5 du projet, comprise entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2023 ; et
- ✓ **Les activités du résultat R.6**, sont aussi liées à la Convention SCS, qui attend toujours la tenue de la prochaine conférence des Ministres. Cependant, pour anticiper, le processus de recrutement de l'Expert SCS, qui doit coordonner le programme des observateurs à compétence sous régionale, est lancé au courant du mois de mai de l'année 5.

B.3. Coordination de l'action

La CSRP est le principal coordonnateur de l'action, sous la supervision et le suivi de la Due – Dakar et de la CEDEAO. La CSRP est appuyée dans la mise en œuvre de l'action par l'AIECP et par le Groupe de Travail Suivi, Contrôle et Surveillance (GTSCS), composé par les directeurs des structures SCS des Etats membres. Ainsi, au titre de l'année 4 du projet, la CSRP a organisé et / ou participé à diverses activités de pilotage en mode présentiel, virtuel ou par téléphone. Il s'agit de :

- a) **Réunions de coordination interne**, pour discuter des options de mise en œuvre et de la préparation des prochaines activités à réaliser ;
- b) **Réunions et d'échanges téléphoniques avec la DUE-Dakar**, pour avoir des orientations du service opérationnel et / ou financier de la Délégation, pour le partage d'informations et de l'état d'avancement du projet, et pour le suivi du niveau d'exécution des activités ;

- c) **Rencontres avec l'AECP**, pour discuter des modalités de mise en œuvre d'activités ;
- d) **Participation à la réunion du comité technique de l'AECP**, tenue en virtuelle le 03 février 2022, pour la présentation et l'examen des activités de 2021 et discuter des activités de l'agence prévues au courant de 2022 ;
- e) **Participation à la réunion du Comité Régional de pilotage du PESCAO**, mis en place au niveau de la CEDEAO pour le suivi des 03 composantes du PESCAO ; la 4^e réunion est tenue en virtuelle, le 18 mai 2022 ; et
- f) **Réception d'une mission d'évaluation à mi-parcours du PESCAO**, commanditée par l'Union Européenne. D'ailleurs, le draft du rapport final de l'évaluation a été partagé pour intégration d'inputs. En outre, une réunion virtuelle a été organisée le 25 mai 2022 pour partager les conclusions de l'évaluation à mi-parcours et les activités qui ont été recommandées pour la prorogation d'une autre phase du PESCAO.



Réunion interne de coordination



Réunion du Comité technique de l'AECP



Equipe de mission d'évaluation à mi-parcours

B.4. Suivi de modifications

Pendant la mise en œuvre de la planification de l'année 4, le projet a connu deux modifications majeures relatives à la durée du projet et à la logique d'intervention.

- a) **Modification de la durée du projet** : Lancé en juin 2018, la fin normale du projet devait être le 30 avril 2022. Cependant, compte tenu des retards causés par la pandémie Covid-19, qui est un événement imprévisible et irrésistible (**cas de force majeure**), la CSRP a demandé à la DUE – Dakar et obtenu une prorogation de douze (12) mois de l'action, afin d'exécuter les activités en retard. Ainsi, l'Avenant N° 1 au Contrat de subvention N° FED / 2018 / 392 – 671 a été signé, pour modifier l'**Article 2- « période de mise en œuvre de l'action »** des **Conditions particulières** du contrat de subvention. A cet effet, la durée de mise en œuvre de l'action est passée de 48 mois à 60 mois. Autrement dit, la **date de début de l'action** est le **03 mai 2018** et la **nouvelle date de fin** prévue de l'**action** est le **30 avril 2023**.
- b) **Modification du nombre d'opérations conjointes de surveillance de type B** : Dans la description de l'action (**Annexe 1 du contrat de subvention**), il a été prévu l'organisation de quatorze (14) missions conjointes de patrouille régionale, principalement **dans la partie Sud** de la **zone CSRP**, qui est la partie la plus affectée par la pêche INN. Ainsi, il a été planifié dans le budget de l'action (**Annexe III du contrat de subvention**), la réalisation de : **i. sept (07) opérations de type A**, couvrant les ZEE de Guinée Bissau, de Guinée et de Sierra Léone ; **ii. quatre (04) opérations de type B**, couvrant les ZEE de Gambie, de Guinée Bissau et du Sénégal ; et **iii. trois (03) opérations de type C**, couvrant les ZEE du Cabo Verde, de Mauritanie et du Sénégal. Cependant, la logique d'organisation des opérations de surveillance a été modifiée au courant de l'année 4. A cet effet, deux (02) opérations de type B, initialement prévues dans la zone Sud de la CSRP, ont été remplacées par l'organisation de deux (02) opérations de type C couvrant les ZEE de la zone Nord de la CSRP. Les raisons d'une telle modification seraient liées, pendant la période de préparation de l'activité, à l'organisation d'élections législatives et présidentielles et /ou à une certaine instabilité politique au niveau d'Etats membres de la CSRP.

B.5. Difficultés rencontrées et recommandations

Au titre de la mise en œuvre de la planification de l'année 4, les difficultés, ainsi que leurs recommandations, dans l'encadré ci-dessous ont été enregistrées.

Difficulté 1. Non adoption de la convention SCS qui a retardé la mise en œuvre des instruments SCS (échange d'informations et programmes des observateurs des pêches sous régionaux) ;

Recommandations de la difficulté 1 :

- i. Adopter le Projet de Convention SCS, son protocole d'application et le statut d'observateurs Sous-régional de pêche avec les réserves des Etats Membres.
- ii. A défaut, le Secrétaire Permanent pourra proposer, à la conférence des Ministres, que les EM favorables adoptent le projet de convention SCS.

Difficultés 2. Absence de la composante aérienne dans les opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches.

Recommandation de la difficulté 2 :

Pour éviter les difficultés connues pour l'affrètement de l'avion, la CSRP propose à l'avenir d'anticiper le processus d'acquisition de l'aéronef.

Difficulté 3. La durée des opérations planifiée dans le projet est courte et pose un problème de rentabilité dans l'acquisition de la composante aérienne (10 jours sont demandés) ;

Recommandation de la difficulté 3 :

Pour une opération de type C (**Cabo Verde, Mauritanie, Sénégal**) de 10 jours, il serait efficace de la ramener à 5 jours, en mettant en œuvre 2 patrouilleurs de chaque Etat participant, un au Nord et un autre au Sud ;

Difficulté 4. Obtention tardive au niveau des Etats membres des autorisations de survol et d'atterrissage des aéronefs, pour les opérations conjointes de surveillance sous régionale des pêches.

Recommandation de la difficulté 4 :

Voir les possibilités et demander aux Etats Membres de la CSRP de donner des autorisations permanentes de survol et d'atterrissages aux aéronefs mis à la disposition de la CSRP pendant la durée d'un Programme ou au moins pour une année dans le cadre des opérations conjointes de surveillance Sous-régionale et éviter les demandes et l'obtention tardive de ces autorisations pour chaque opération.

Difficulté 5. Le seul inspecteur embarqué à bord du patrouilleur sous régional éprouve des difficultés d'être sur le pont 24 H /24 pendant 3 jours

Recommandation de la difficulté 5 :

Dans l'avenir, faire embarquer et prendre en charge deux (02) inspecteurs des Etats à bord du patrouilleur Sous-régional.

Pour le reste, il faut signaler que dans la réalisation des activités, une très bonne participation et implication des groupes cibles du projet ont été notées. Le tableau N° 6 ci-dessous présente les groupes cibles mobilisés par activité.

Tableau N° 6: Groupes cibles mobilisés par activité

Pays	Ministres et /ou Représentant		GTSCS		Cadres SCS		Inspecteurs Embarqués		Inspecteurs Formés		Opérateurs VMS/Radio		Observateurs Embarqués		Observateurs Formés		Juristes		Equipage		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
	Organisation de l'opération conjointe sous régionale de surveillance des pêches « SIZU »																					
Cabo Verde	1	-	1	-	2	-	2	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-
Gambie	-	-	1	-	3	-	2	-	-	-	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	9	1
Mauritanie	-	-	1	-	3	-	2	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	-
Sénégal	-	-	1	-	8	-	2	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	-
CSRP	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1
Total 1	1	-	4	-	18	1	8	-	-	-	22	1	-	-	-	-	-	-	-	-	53	2
Organisation de l'opération conjointe sous régionale de surveillance des pêches « SEYDOU CAMARA »																						
Sénégal	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Guinée Bissau	-	-	1	-	3	-	2	-	-	-	8	1	-	-	-	-	-	-	-	-	14	1
Guinée	-	1	1	-	1	-	2	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	1
Sierra Léone	-	2	1	-	8	-	2	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19	2
CSRP	-	-	-	-	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Total 2	-	3	3	-	18	3	6	-	-	-	22	1	-	-	-	-	-	-	-	-	49	7
Organisation de l'opération conjointe sous régionale de surveillance des pêches « CRE Mouhamed Lémine LEFDHAL »																						
Cabo Verde	-	-	1	-	2	-	2	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-
Mauritanie	1	-	1	-	3	-	2	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-
Sénégal	-	-	1	-	8	-	2	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	-
CSRP	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Total 3	1	-	3	-	17	-	6	-	-	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47	-
Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches du Cabo Verde (à Praia et à Mindelo)																						
Cabo Verde	1	-	-	2	-	-	-	-	30	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31	12
CSRP	-	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1
Total 4	1	-	-	2	2	1	-	-	30	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33	13
Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches du Sénégal																						

Sénégal	1	-	1	-	1	-	-	-	15	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	4
CSRP	-	-	-	-	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1
Total 5	1	-	1	-	4	1	-	-	15	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	5	
Atelier de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches de la Mauritanie (à Nouadhibou et Nouakchott)																						
Mauritanie	1	-	1	-	6	-	-	-	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48	-
CSRP	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-
Total 6	1	-	1	-	10	-	-	-	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52	-	
Atelier de formation des opérateurs de CSP de Guinée																						
Guinée											7	3									7	3
CSRP											2										2	-
											9	3									9	3
TOTAL	5	3	12	2	69	6	20	0	85	14	73	5	0	0	0	0	0	0	0	0	264	30

2.3. Matrice-cadre logique mise à jour

Chaîne de résultats	Indicateurs	Point de référence	Valeur actuelle	Cibles (Années de référence)					Sources et moyens de vérification	Hypothèses	
		Année de référence	Date de référence	A1 (2018 et 2019)	A2 (2019 et 2020)	A3 (2020 et 2021)	A4 (2021 et 2022)	A5 (2022 et 2023)			
Objectif général : Améliorer la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest par une meilleure coordination des politiques nationales de pêche											
Objectif(s) spécifique : <i>Contribuer au renforcement de la prévention et des mesures de lutte contre la pêche INN par l'amélioration du Suivi, du Contrôle et de la Surveillance (SCS) aux niveaux national et régional</i>	La prévention et les réponses à la pêche INN sont renforcées grâce à un meilleur suivi, contrôle et surveillance	La pêche INN est réduite	2016	Estimée à 37 % des captures/ (1,5 milliard € en 2014)					Réduction de 20%	Rapports Interpol et autres organisations internationales/régionales	- Volonté politique des États membres - Volonté et engagement de la CSRP
Résultat(s)	R.1 : les cadres juridiques des pêches sont harmonisés et conformes aux normes internationales pour assurer une lutte adéquate contre la pêche INN	In1 : Nombre de pays disposant d'un plan d'action national de lutte contre la pêche INN et le mettant en œuvre de façon opérationnelle*	2016	1		0	0	Démarrage de l'élaboration du PAN-INN de la Mauritanie	6 Plans nationaux INN adoptés dans l'ensemble des Etats membres	- Site de la FAO énumérant les plans d'action nationaux - Rapports des projets	Participation effective des États membres au processus
	R.2 : la coopération entre les pays, les administrations et les organisations est facilitée.	In2 : Nombre de MoU, accords bilatéraux et multilatéraux établis	2016	0	1 protocole d'accord CSRP-AECP- CPCO-ARSTM/ISMI	0	0	1 protocole d'accord, entre la CEDEAO, le CPCO et la CSRP.	6 MoU, accords bilatéraux et multilatéraux signés	- Les textes des MoU, accords bilatéraux et multilatéraux	Coopération et collaboration des institutions régionales et des États membres
	R.3 : l'infrastructure et les équipements du Centre régional pour le suivi, le contrôle et la surveillance ainsi que le lien avec les structures nationales SCS sont améliorés.	In3 : Nombre de CSP équipés d'un système de visioconférence et de radio satellitaire et le Centre régional disposant d'un système	2016	0	- 1 système secouru d'électricité - 1 mobylette - 5 visio-conférences - 4 téléphones satellitaires	- 1 véhicule - 6 visio-conférences - 4 téléphones satellitaires	- 1 dispositif sécurité incendie bureaux équipe projet - 1 dispositif vidéosurveillance bureaux équipe projet	- Existence d'un projet consensuel de convention SCS - 8 téléphones smartphones robustes	- 1 VMS/AIS régional fonctionnel - 1 système secouru d'électricité - 1 véhicule - 1 mobylette	- Le registre de fonctionnement du VMS/AIS régional - Les rapports de détection du VMS/AIS régional - Les PV de réception et les registres de fonctionnement du	Volonté et engagement de la CSRP

		VMS/AIS régional, d'électricité continue et de moyens logistique					- 1 système backup pour la visioconférence	- 7 antennes téléphones satellitaires	- 11 visioconférences - 15 téléphones satellitaires / smartphones + antennes	système secours d'électricité, du véhicule et de la mobylette	
	R.4 : les capacités des pays et des ORP en matière de suivi, de contrôle et de surveillance opérationnels sont renforcées, tout comme leur capacité à assurer une viabilité à long terme grâce à de meilleurs programmes de formation.	In4 : Nombre d'inspecteurs et d'observateurs des pêches formés (y compris des femmes) In4 : Nombre d'opérateurs des centres de surveillance des pêches formés (y compris des femmes)		0 (2017)	21 inspecteurs des pêches dont 01 femme	- 22 inspecteurs des pêches dont 5 femmes	- 21 inspecteurs des pêches dont 2 femmes	- 99 inspecteurs des pêches dont 14 femmes	- 70 inspecteurs des pêches dont 14 femmes - 70 observateurs des pêches dont 7 femmes	- Les rapports des ateliers de formation - Les attestations de réussite	- Disponibilité de l'EFCA - Volonté et engagement des Etats membres
	R.5 : des missions de patrouille régionales conjointes sont organisées dans la zone CSRP des missions de patrouille régionales conjointes sont organisées dans la zone CSRP.	In5 : Nombre d'activités sous régionales de surveillance des pêches effectuées par des patrouilles		3 (2017)	04 opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches	- 02 opérations conjointes sous régionales des pêches	- 03 opérations conjointes sous régionales des pêches	- 04 opérations conjointes sous régionales des pêches	14 missions conjointes de patrouille sous régionales	Les rapports techniques et financiers des missions conjointes de patrouille sous régionales.	Volonté et engagement des Etats membres
	R.6 : un réseau d'observateurs régionaux est établi pour améliorer la surveillance de la flotte industrielle active dans la région.	In6 : Nombre d'observateurs sous régionaux embarqués		0		0	0	0	50 observateurs sous régionaux	- Les fiches d'embarquement des observateurs - Les rapports de marée des observateurs	Volonté et engagement des Etats membres
Extrants											
Extrants liés au Résultat 1 :	Extr. 1.1 : Appui à l'AECF pour l'examen et à la mise à jour lois/règlements nationaux conformément aux	01 étude examinant et analysant le cadre juridique des pays de la CSRP et CPCO sur la pêche illicite, non	2016	0	1 étude examinant et analysant le cadre juridique des pays de la CSRP et CPCO	- 1 projet de décret-loi sur la pêche du Cabo Verde	0	- 1 Mise à jour de textes / règlements de pêche de la Gambie ; - 1 Analyse préliminaire pour	Le cadre juridique des Etats membres de la CSRP et du CPCO sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est	- Document synthèse de l'AECF sur l'étude sur l'examen et l'analyse du cadre juridique des pays de la CSRP et CPCO sur la pêche illicite, non	- Disponibilité de l'EFCA - Participation effective des Etats membres au processus

	conventions et instruments internationaux dans le domaine de la pêche	déclarée et non réglementée			sur la pêche INN			rédiger le Plan d'Action Nationale de lutte contre la pêche INN (PAN-INN) de la Mauritanie	examiné, analysé et harmonisé avec le cadre juridique international	déclarée et non réglementée - Rapport de l'AIECP sur atelier sous régional de partage de l'étude et/ou de validation de l'étude - Les lois et règlements des Etats membres harmonisés avec le cadre juridique international de la lutte contre la pêche INN	
	Extr. 1.2 : 04 Plans d'action nationaux pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN sur requête des Etats membres	Au moins 4 pays disposent de plans nationaux pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN			0	0	0	- Démarrage de l'élaboration du PAN-INN de la Mauritanie par un atelier virtuel de partage du Rapport d'analyse préliminaire)	4 plans nationaux adoptés dans l'ensemble des Etats membres	- Site de la FAO énumérant les plans d'action nationaux - Rapports du projet - Rapports des services des pêches des Etats membres	Participation effective des États membres au processus
	Extr. 1.3 : Promotion de la ratification par la Guinée Bissau et mise en œuvre de l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port	Instrument de ratification de l'Accord de 2009 de la FAO sur les mesures du ressort par la Guinée Bissau		6 EM ont ratifié l'accord (2018)	0	0	0	0	7 EM de la CSRP adhèrent à l'Accord de 2009 de la FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du port	- Site de la FAO énumérant les plans d'action nationaux - Rapports du projet - Rapports des services des pêches des Etats membres	Volonté et engagement de la Guinée Bissau
Extrants liés au Résultat 2 :	Extr. 2.1 : Soutien de la mise en œuvre de la convention SCS et organisation de 04 réunions du GTSCS	- Adoption de la Convention SCS		0	0	0	05 états sont favorables à l'adoption	Existence d'un projet de texte consensuel qui intègre les réserves de la Guinée et de la Mauritanie	La convention SCS est adoptée et opérationnalisée	- Le texte signé de la convention SCS	Volonté et engagement des Etats membres
		- Tenue des 04 réunions du GTSCS.		0	Tenue de la 1 ^{ère} réunion du GTSCS pour le lancement de l'action	Tenue de la 2 ^{ème} réunion du GTSCS pour partager et évaluer le bilan de l'an 1 et valider le PTA de l'an 2	Tenue de la 3 ^{ème} réunion du GTSCS pour partager et évaluer le bilan des activités de l'an 2 et valider le PTA de l'an 4	0	04 réunions du GTSCS sont tenues	Rapports des réunions du GTSCS	Volonté et engagement des Etats membres
	Extr. 2.2 : Développement et mise en œuvre d'un système de reporting	- Existence de procédures / plateformes pour échanger des		0	0	Tenue de 2 ateliers techniques nationaux de saisie des	Tenue de 4 ateliers techniques nationaux de saisie des données du registre sous	Amélioration du contenu et de fonctionnalité du registre sous	Le registre sous régional des navires de pêche est opérationnalisé	- Site web de la CSRP - Rapports des ateliers nationaux de saisie des données	Volonté et engagement des Etats membres

	et d'échange de données.	informations sur le SCS				données du registre sous régional des navires de pêche	régional des navires de pêche	regional des navires de peche		- Rapports des structures SCS des EM	
	Extr. 2.3 : Participation aux ateliers de l'AACP sur la gestion des risques de pêche INN.	- Nombre de personnes des structures SCS ayant participé aux ateliers de l'AACP sur la gestion des risques de pêche INN		0	17 personnes	0	0	0	34 personnes des structures SCS des EM	- Rapports des ateliers de l'AACP sur la gestion des risques de pêche INN - Rapports du projet	Coopération et collaboration des structures SCS des États membres
	Extr. 2.4 : Organisation de 7 ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN pour la synergie des structures parties prenantes au SCS	-Tenue de 7 ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN pour renforcer la synergie entre les structures parties prenantes au SCS		0	0	0	0	0	7 ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN pour renforcer la synergie entre les structures parties prenantes au SCS	- Rapports des ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN - Rapports du projet - Convention de partenariat, protocoles d'accord et d'échange d'expériences signés	Coopération et collaboration des structures SCS des États membres
	Extr. 2.5 : Elaboration de protocoles d'accord et d'échange d'expériences entre la CSRP et les partenaires comme CICTA, Interpol, ONUDC, Centre de gestion des ressources côtières et marines de la CEDEAO.	- Nombre de conventions de partenariat / de protocoles d'accord et d'échange d'expériences signés		0	1 protocole d'accord CSRP-AECP- CPCO-ARSTM/ISMI	0	0	1 protocole d'accord, entre la CEDEAO, le CPCO et la CSRP, pour renforcer le lien institutionnel entre les trois parties	6 Conventions de partenariat / de protocoles d'accord et d'échange d'expériences signés avec la CICTA, Interpol, ONUDC, Centres opérationnels de la CEDEAO.	- Conventions de partenariat / de protocoles d'accord et d'échange d'expériences signés - Rapports du projet	Volonté et engagement des États membres
Extrants liés au Résultat 3 :	Extr. 3.1 : Acquisition d'un véhicule et d'une motocyclette pour assurer la mobilité du centre opérationnel de Banjul.	- Disponibilité d'1 voiture et d'1 mobylette à Banjul		0	1 mobylette	1 voiture	0	0	1 voiture et 1 mobylette disponible au DSCSA/UCOS à Banjul	- PV de réception de la voiture - PV de réception de la mobylette - Documents d'inventaire du matériel du projet - Rapports du projet	Volonté et engagement de la CSRP

Extr. 3.2 : Acquisition d'équipements de visioconférence au niveau de chaque Etat membre, du DSCSA/UCOS à Banjul et de la CSRP à Dakar.	- Installation de 11 kits de visioconférences au niveau de chaque Etat membre, du DSCSA/UCOS à Banjul et de la CSRP à Dakar.		0	5 kits	6 kits	0	0	11 kits de visioconférences au niveau des Etats membres du DSCSA/UCOS à Banjul et de la CSRP à Dakar.	- PV de réception des kits de visioconférence - Documents d'inventaire du matériel du projet - Rapports du projet	Volonté et engagement de la CSRP et des Etats membres
Extr. 3.3 : Acquisition d'un VMS et d'un système d'identification automatique (AIS)	- Installation du VMS et du système d'identification automatique (AIS) pour la coordination de la surveillance sous régionale		0	0	0	0	0	1 VMS/AIS sous régional opérationnel	- PV de réception du VMS/AIS sous régional - Documents d'inventaire du matériel du projet - Rapports de veille du VMS/AIS sous régional - Rapports du projet	Volonté et engagement des Etats membres
Extr. 3.4 : Acquisition d'un groupe électrogène et d'un système secours d'électricité pour le DSCSA/UCOS à Banjul	- Disponibilité d'un groupe électrogène et d'un système secours d'électricité du DSCSA/UCOS		0	0	- 1 groupe électrogène - 1 système secours d'électricité	- 1 dispositif sécurité incendie bureaux équipe projet - 1 dispositif vidéosurveillance bureaux équipe projet - 1 système backup pour la visioconférence	0	1 groupe électrogène et 1 système secours d'électricité du DSCSA/UCOS à Banjul	- PV de réception du groupe électrogène du système secours d'électricité - Documents d'inventaire du matériel du projet - Rapports du projet	Volonté et engagement de la CSRP
Extr. 3.5 : Acquisition de 15 téléphones satellitaires pour renforcer les communications entre le Poste sous régional de coordination de l'opération et les moyens navals engagés dans les opérations sous régionales de surveillance des pêches.	- Disponibilité de 15 téléphones satellitaires dans les Etats membres et au niveau du DSCSA/UCOS à Banjul		0	4	4	0	8 téléphones smartphones robustes ; et 7 antennes de téléphones satellitaires	15 téléphones satellitaires dans les Etats membres et au niveau du DSCSA/UCOS à Banjul	- PV de réception des téléphones satellitaires - Documents d'inventaire du matériel du projet - Rapports des opérations sous régionales de surveillance des pêches - Rapports du projet	Volonté et engagement de la CSRP et des Etats membres

	Extr. 3.6: Acquisition de tenues et d'équipements SCS pour les inspecteurs des 7 Etats membres de la CSRP	Dotation des inspecteurs des pêches des 7 Etats membres en tenues et équipements SCS	0	0	0	0	Les inspecteurs des pêches de 6 Etats membres sont dotés en tenues et équipements SCS	0	Les inspecteurs des pêches de 7 Etats membres sont dotés en tenues et équipements SCS	- PV de réception des tenues et équipement SCS - Documents d'inventaire du matériel du projet - Rapports du projet	Volonté et engagement de la CSRP et des Etats membres	
Extrants liés au Résultat 4 :	Extr. 4.1 : Organisation de 7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches des Etats membres.	Tenue des 7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches des Etats membres.		0	1 atelier national de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches de la Guinée	1 atelier national de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches de la Gambie	1 atelier national de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches de la Sierra Leone	5 ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches du Cabo verde, du Sénégal et de la Mauritanie	7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches des Etats membres.	- Rapports des ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches - Attestations de réussite - Rapports du projet	Volonté et engagement de la CSRP et des Etats membres	
	Extr. 4.2 : Organisation de 7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des observateurs des pêches des Etats membres.	Tenue des 7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des observateurs des pêches des Etats membres.		0	0	0	0	0	7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des observateurs des pêches des Etats membres.	- Rapports des ateliers nationaux de renforcement des capacités des observateurs des pêches - Attestations de réussite - Rapports du projet	Volonté et engagement de la CSRP et des Etats membres	
	Extr. 4.3 : Organisation de 02 ateliers sous régionaux de sensibilisation au profit du personnel de la justice.	Tenue de 02 ateliers sous régionaux de sensibilisation au profit du personnel de la justice.		0	0	0	0	0	0	2 ateliers sous régionaux de sensibilisation au profit du personnel de la justice.	- Rapports des ateliers sous régionaux de sensibilisation au profit du personnel de la justice - Attestations de participation - Rapports du projet	Volonté et engagement de l'AECP, de la CSRP et des Etats membres
	Extr. 4.4 : Organisation d'une conférence internationale de sensibilisation et de partage d'expériences sur la pêche INN.	Tenue d'une conférence internationale de sensibilisation et de partage d'expériences sur la pêche INN.		0	0	0	0	0	0	1 conférence internationale de sensibilisation et de partage d'expériences sur la pêche INN.	- Rapports de la conférence internationale de sensibilisation et de partage d'expériences sur la pêche INN. - Rapports du projet	Volonté et engagement de la CSRP et des Etats membres
	Extr. 4.5 : Au besoin, organisation d'une formation nationale sur le terrain et des séances d'échange d'expériences à l'intention des	Nombre de formation nationale organisé par l'AECP sur le terrain des opérateurs/du personnel travaillant dans les		0	0	02 ateliers de renforcement des capacités des opérateurs/des centres de surveillance des pêches des pays	0	0	0	Au moins 02 formations nationales sur le terrain	- Rapports des ateliers de formations - Attestations de participation - Rapports du projet	Volonté et engagement de l'AECP, de la CSRP et des Etats membres

	inspecteurs nationaux des pêches (formation des formateurs et inspecteurs nationaux), des opérateurs/du personnel travaillant dans les centres de surveillance des pêches (CSP) nationaux, y compris sur les aspects opérationnels et du personnel des autres agences et ministères.	centres de surveillance des pêches (CSP) nationaux, y compris sur les aspects opérationnels et du personnel des autres agences et ministères.				francophones et lusophones de la CSRP					
Extrants liés au Résultat 5 :	Extr. 5.1 : Organisation de 7 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type A.	Planification et conduite de 7 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type A.			2 (Opération « BADJIGUI KOUYATE » et Opération « KUTA »)	0	3 (opération STINGRAY : 3 opérations de 5 jours regroupés en 01 de 15 jours)	1 (Opération de type A, baptisée « SEYDOUBA CAMARA »)	7 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type A.	- Les rapports techniques et financiers des opérations sous régionales de surveillance des pêches de type A	Coopération, collaboration et engagement des États membres
	Extr. 5.2 : Organisation de 2 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type B.	Planification et conduite de 2 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type B.			1 (Opération « Mory GNINGUE »)	01 (Opération « TESSITO »)	0	0	2 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type B.	- Les rapports techniques et financiers des opérations sous régionales de surveillance des pêches de type B	Coopération, collaboration et engagement des États membres
	Extr. 5.3 : Organisation de 5 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type C.	Planification et conduite de 5 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type C.			1 (Opération « Alexandre BAPTISTA »)	1 (Opération « SARDINELLE »)	0	3 (Opération « SIZU » et Opération « CRE MOHAMED LEMINE LEFDHAL » (2 opérations de 5 jours regroupée en 1 de 10 jours) ,	5 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type C.	- Les rapports techniques et financiers des opérations sous régionales de surveillance des pêches de type C	Coopération, collaboration et engagement des États membres
Extrants liés au Résultat 6 :	Extr. 6.1 : Recrutement d'un Expert SCS pour assurer la coordination du programme des observateurs à compétence sous régionale	Sélection par appel à candidature d'un Expert pour coordonner le programme des observateurs à compétence sous régionale		0	0	0	0	0 ((Le dossier d'appel est déjà diffusé)	Le programme des observateurs à compétence sous régionale est coordonné par un Expert SCS	- PV de sélection de l'Expert SCS - Rapports de mise en œuvre du programme des observateurs à compétence sous régionale (rapports de marée et rapports des États membres et du coordonnateur du programme)	Volonté et engagement des États membres à adopter la convention SCS

										- Rapports du projet	
	Extr. 6.2 : Organisation d'une réunion internationale de partage d'expériences sur l'embarquement des observateurs régionaux regroupant les parties prenantes concernées par le programme (CSRP, Directions des pêches, structures SCS et centres de recherche des Etats membres, armateurs, ICCAT et ORP).	Tenue d'une réunion internationale de partage d'expériences sur l'embarquement des observateurs régionaux			0	0	0	0	Le partage d'expériences sur l'embarquement des observateurs régionaux	- Rapports de la réunion internationale de partage d'expériences sur l'embarquement des observateurs régionaux - Rapports du projet	Volonté et engagement des Etats membres à adopter la convention SCS
	Extr. 6.3 : Sélection de 30 observateurs nationaux pour composer le programme des observateurs à compétence sous régionale.	Choix des 30 observateurs nationaux devant composer le programme des observateurs à compétence sous régionale.			0	0	0	0	30 observateurs à compétence sous régionale	- PV de sélection des observateurs à compétence sous régionale - Contrats des observateurs à compétence sous régionale - Rapports du projet	Volonté et engagement des Etats membres à adopter la convention SCS
	Extr. 6.4 : Organisation d'un atelier sous régional pour renforcer les capacités des 30 observateurs nationaux sélectionnés pour composer le programme des observateurs à compétence sous régionale.	Tenue d'un atelier sous régional de renforcement des capacités des 30 observateurs nationaux sélectionnés			0	0	0	0	1 atelier sous régional de renforcement des capacités des observateurs nationaux sélectionnés	- Rapports de l'atelier sous régional de renforcement des capacités des observateurs nationaux sélectionnés - Attestations de réussite - Rapports du projet	Volonté et engagement des Etats membres à adopter la convention SCS

Activités					
Libellé des activités	Indicateurs de suivi	Ressources à mobiliser	Préconditions avant que l'activité ne commence	Préparation de l'activité	
Activités liées au Résultat 1 :	A 1.1 : Examiner et mettre à jour les lois/règlements nationaux conformément aux conventions et instruments internationaux dans le domaine de la pêche (y compris les ORGP)	Appui apporté à AECP dans l'examen et l'analyse du cadre juridique des Etats Membres de la CSRP sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	- Billet d'avion - Perdiem - Transport interne	Implication de la CSRP et des Etats membres par l'AECP	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par l'AECP en collaboration avec la CSRP ; - Envoi à l'AECP et à la CSRP, par l'Etat intéressé, des projets de lois / règlements à mettre à jour - Désignation des participants par les EM - Organisation logistique de la réunion par l'AECP en collaboration avec la CSRP et les EM
	A 1.2 : Elaborer des plans d'action nationaux pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN ;	Au moins 4 Etats membres disposent de plans nationaux pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN	- Billet d'avion - Perdiem - Transport interne	- Expression des besoins par les EM - Appui de l'AECP aux EM	- Recueil et analyse des besoins d'appui exprimés par les EM (CSRP et AECP) ; - Préparations administratives (information des autorités administrative concernées) - Organisation logistique de l'appui à donner par l'AECP et la CSRP
	A 1.3 : Promouvoir la ratification et soutenir la mise en œuvre de l'accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port.	Instrument de ratification par la Guinée Bissau de l'Accord de 2009 de la FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du Port		- Appui de l'AECP et de la CSRP à la Guinée Bissau	
Activités liées au Résultat 2 :	A 2.1 : opérationnaliser /développer des accords de coopération pour le suivi, le contrôle et la surveillance (droit de suite, échange d'informations, coordination des interventions, etc.).	- Adoption de la Convention SCS - Tenue des 04 réunions du GTSCS.	- Billet d'avions ; - Perdiems ; - location voiture ; - Transport internes ; - Traduction documents en anglais ; - Traduction documents en portugais ; - Interprètes (Français/Portugais/anglais) ; - Communication ; - Restauration ; - Journalistes ; Fourniture de bureau	- Appropriation de la convention SCS par au moins 04 EM. - Disponibilité d'un rapport d'étape annuel sur le projet.	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par la CSRP ; - Information des autorités des EM ; - Envoi des invitations par la CSRP - Organisation logistique de la rencontre
	A 2.2 : soutenir le développement et la mise en œuvre de systèmes de rapport et d'échange de données (procédures et plateformes pour échanger des informations sur les licences, les permis des navires, les inspections menées et les infractions, etc.).	- Existence de procédures / plateformes pour échanger des informations sur le SCS - Opérationnalisation du registre sous régional des navires de pêche	- Billet d'avions ; - Perdiems ; - Transport internes ; - Traduction documents en anglais ; - Traduction documents en portugais et en anglais ; - Communication ; - Restauration ; - Journalistes ; Fourniture de bureau	- Accord entre les acteurs impliqués sur les modalités et conditions idoines. - Appropriation du registre sous régional des navires de pêche par au moins 02 EM. - Tenue des ateliers techniques nationaux de saisie des données dans au moins 02 EM	- Elaboration des TDR et des agendas des ateliers par la CSRP ; - Information des autorités des EM ; - Organisation logistique des ateliers techniques nationaux de saisie des données.

	A 2.3 : développer les renseignements, la gestion des risques et une meilleure planification stratégique du suivi, du contrôle et de la surveillance (avec notamment des ateliers régionaux et le développement d'une catégorisation des risques, et un cadre d'évaluation et de gestion)	- Nombre de personnes des structures de SCS qui ont participées aux ateliers de l'AIECP sur la gestion des risques	- Billet d'avions ; - Perdiems.	Implication de la CSRP et des Etats membres par l'AIECP	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par l'AIECP en collaboration avec la CSRP ; - Désignation des participants par les EM - Organisation logistique de la réunion par l'AIECP en collaboration avec la CSRP et les EM
	A 2.1.4 : établir/renforcer la coopération inter agences et interministérielle au niveau national (notamment avec les ministres de la justice, les services des douanes, les autorités portuaires et la Marine)	-Tenue de 7 ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN pour la synergie des structures parties prenantes au SCS	- Billet d'avions ; - Perdiems ; - location voiture ; - Transport internes ; - Traduction documents en anglais ; - Traduction documents en portugais ; - Communication ; - Restauration ; - Journalistes ; Fourniture de bureau	Identification et implication des structures parties prenantes au SCS par la CSRP	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier la CSRP ; - Information des autorités des EM ; - Envoi des invitations par la CSRP - Organisation logistique de la rencontre
	A 2.5 : développer/renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance communautaires grâce à l'échange d'expériences en la matière et une coopération renforcée entre les communautés de pêcheurs / ONG et les autorités nationales et régionales chargées du suivi, du contrôle et de la surveillance	- Nombre de convention de partenariat de protocoles d'accord et d'échange d'expériences signés	-	Volonté et intérêt de coopération des parties concernées	- Définition du contenu et élaboration des projets de convention de partenariat de protocoles d'accord et d'échange d'expériences par les parties concernées
	A 2.6 : renforcer la coopération avec d'autres organisations impliquées dans la lutte contre la pêche INN et d'autres	- Nombre de convention de partenariat / de protocoles d'accord et d'échange	-	Volonté et intérêt de coopération des parties concernées	- Définition du contenu et élaboration des projets de convention de partenariat / de protocoles d'accord et d'échange d'expériences par les parties concernées

	activités criminelles (CICTA, Interpol, ONUDC, Centre de gestion des ressources côtières et marines de la CEDEAO, etc.).	d'expériences signés			
Activités liées au Résultat 3 :	A 3.1 : doter l'unité de coordination SCS de la CSRP véhicule et d'une motocyclette pour assurer la mobilité du centre opérationnel de Banjul.	- Disponibilité d'1 voiture et d'1 mobylette à Banjul	- Billet d'avion ; - Perdiuims ; - Transport interne ; Fournisseur voiture ; - PV de réception.	- Sélection d'un fournisseur	- Elaboration des documents d'appel d'offre par le Spécialiste en Passation de Marché du projet ; - Publication de l'appel ; - Réception, évaluation des offres et sélection d'un fournisseur. - Elaboration et signature du contrat de prestation.
	A 3.2 : améliorer les services de télécommunication entre le centre des opérations des États membres et celui de l'unité de coordination SCS de la CSRP	- Installation de 11 kits de visioconférences au niveau de chaque Etat membre, du DSCSA/UCOS à Banjul et de la CSRP à Dakar.	- Billet d'avion ; Perdiuim ; Transport Interne ; Fournisseur visioconférence ; - PV de réception	- Sélection d'un fournisseur	- Elaboration des documents d'appel d'offre par le Spécialiste en Passation de Marché du projet ; - Publication de l'appel ; - Réception, évaluation des offres et sélection d'un fournisseur. - Elaboration et signature du contrat de prestation.
	A 3.3 : doter l'unité de coordination SCS de la CSRP d'un système VMS régional et d'un système d'identification automatique (AIS) régional.	- Installation du VMS et du système d'identification automatique (AIS) pour la coordination de la surveillance sous régionale	- Fournisseur VMS ; - PV de réception	- Définition des caractéristiques du VMS ; - Sélection d'un fournisseur ; - Opérationnalisation de la convention SCS.	- Préparation des documents d'acquisitions des équipements par l'AECP en collaboration avec le Spécialiste en Passation des Marchés et le Chef du DSCSA (Coordinateur du projet) - Publication de l'appel ; - Réception, évaluation des offres et sélection d'un fournisseur par l'AECP en collaboration avec le Spécialiste en Passation des Marchés et le Chef du DSCSA (Coordinateur du projet). - Elaboration et signature du contrat de prestation par l'AECP en collaboration avec le Spécialiste en Passation des Marchés et le Chef du DSCSA (Coordinateur du projet).
	A 3.4 : garantir un approvisionnement fiable en énergie électrique des installations régionales du DSCSA/UCOS.	- Disponibilité d'un groupe électrogène et d'un système secours d'électricité du DSCSA/UCOS	- Billet d'avion ; - Consultant ; Transport interne ; - Fournisseur Groupe électrogène ; - Perdiuims ; - PV de réception	- Sélection d'un fournisseur et d'un consultant	- Elaboration des documents d'appel d'offre par le Spécialiste en Passation de Marché du projet ; - Publication de l'appel ; - Réception, évaluation des offres et sélection d'un fournisseur. - Elaboration et signature du contrat de prestation.
	A.3.5 : Renforcer les communications entre le Poste sous régional de coordination de l'opération et les	- Disponibilité de 15 téléphones satellitaires dans les Etats membres et au niveau du	- Fournisseur téléphone satellitaires ; - PV de réception	- Sélection d'un fournisseur	- Elaboration des documents d'appel d'offre par le Spécialiste en Passation de Marché du projet ; - Publication de l'appel ; - Réception, évaluation des offres et sélection d'un fournisseur.

	moyens navals engagés dans les opérations sous régionales de surveillance des pêches	DSCSA/UCOS à Banjul			- Elaboration et signature du contrat de prestation.
Activités liées au Résultat 4 :	A 4.1 : développer un tronc commun / un cadre de certification sectoriel basé plus particulièrement sur l'annexe E de l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO, afin de garantir la comparabilité des certifications des inspecteurs des pêches travaillant dans les sous-régions.	Tenue des 7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des inspecteurs des pêches des Etats membres.	- Billets d'avion ; Perdiuims ; Transport interne ; Carburant véhicule ; carburant groupe électrogène ; Restauration et pause-café ; location voiture, Communication, Produits d'entretien ; Prime agent ; Transport participants ; Transport journalistes ; Fourniture de bureau	Implication de la CSRP et des Etats membres par l'AIECP	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par l'AIECP en collaboration avec la CSRP ; - Information des autorités des EM par la CSRP ; - Elaboration et signature du contrat de l'organisation de l'atelier par la CSRP et la Structuré SCS du pays concerné ; - Transfert du budget de l'atelier à la Structuré SCS du pays concerné ; - Envoi des invitations par la CSRP
		Tenue des 7 ateliers nationaux de renforcement des capacités des observateurs des pêches des Etats membres.	- Billets d'avion ; Perdiuims ; Transport interne ; Carburant véhicule ; carburant groupe électrogène ; Restauration et pause-café ; location voiture, Communication, Produits d'entretien ; Prime agent ; Transport participants ; Transport journalistes ; Fourniture de bureau	Implication de la CSRP et des Etats membres par l'AIECP	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par l'AIECP en collaboration avec la CSRP ; - Information des autorités des EM par la CSRP ; - Elaboration et signature du contrat de l'organisation de l'atelier par la CSRP et la Structuré SCS du pays concerné ; - Transfert du budget de l'atelier à la Structuré SCS du pays concerné ; - Envoi des invitations par la CSRP
	A 4.2 : au besoin, en coopération avec les instituts de formation nationaux, organiser une formation nationale sur le terrain et des séances d'échange d'expériences à l'intention des inspecteurs nationaux des pêches (formation des formateurs et inspecteurs nationaux), des opérateurs/du personnel travaillant dans les centres de surveillance des pêches (CSP) nationaux, y compris sur les aspects	Nombre de formation nationale organisé par l'AIECP sur le terrain des opérateurs/du personnel travaillant dans les centres de surveillance des pêches (CSP) nationaux, y compris sur les aspects opérationnels et du personnel des autres agences et ministères.	- Billet d'avion ; Perdiuim ; Transport interne	Implication de la CSRP et des Etats membres par l'AIECP	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par l'AIECP en collaboration avec la CSRP ; - Information des autorités des EM par la CSRP ; - Envoi des invitations par la CSRP ; - Etablissement de la liste des participants par les EM ; - Réservation des billets d'avion par l'AIECP ;

	opérationnels et du personnel des autres agences et ministères.				
	A 4.3 : organiser une formation régionale sur le terrain et des séances d'échanges d'expériences à l'intention du personnel des CSP travaillant dans les CSP sous régionaux, des procureurs/du personnel judiciaire, éventuellement en coopération avec le réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest (WACAP) et les programmes de sécurité maritime financés par l'Union européenne.	Tenue de 02 ateliers sous régionaux de sensibilisation au profit du personnel de la justice.	- Billets d'avion ; Perdiuims ; Transport interne ; Carburant véhicule ; carburant groupe électrogène ; Restauration et pause-café ; location voiture, Communication, Produits d'entretien ; Prime agent ; Transport participants ; Transport journalistes ; Fourniture de bureau	Implication de la CSRP et des Etats membres par l'AIECP	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par l'AIECP en collaboration avec la CSRP ; - Information des autorités des EM par la CSRP ; - Envoi des invitations par la CSRP
	A 4.4 : organiser une formation spécifique et des séances d'échange d'expériences sur les systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP et le règlement sur la pêche INN de l'Union européenne pour les agents chargés de vérifier et de valider les certificats de capture.	Tenue d'une conférence internationale de sensibilisation et de partage d'expériences sur la pêche INN.	- Billets d'avion ; Perdiuims ; Transport interne ; Carburant véhicule ; carburant groupe électrogène ; Restauration et pause-café ; location voiture, Communication, Produits d'entretien ; Prime agent ; Transport participants ; Transport journalistes ; Fourniture de bureau	Implication de la CSRP et des Etats membres par l'AIECP	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par l'AIECP en collaboration avec la CSRP ; - Information des autorités des EM par la CSRP ; - Envoi des invitations par la CSRP
Activités liées au Résultat 5 :	A 5.1 : offrir un appui à l'organisation et à la mise en œuvre d'opérations SCS conjointes, y compris l'échange d'effectifs et de moyens, et assurer	- Planification et conduite de 7 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type A. - Planification et conduite de 4	- Pour les 03 types d'opérations : Billets d'avion ; Perdiuims ; Poste de Coordination ; - Type A : Patrouilleur sous régional ; Vedette Guinée ; Vedette Guinée Bissau ; Vedette Sierra Léone ; - Type B :	Définition des modalités d'affrètement et d'appui des moyens SCS	- Elaboration des ordres d'opérations générales et particulières par la CSRP, en collaboration avec les structures SCS ; - Etablissement des contrats cadres et sous contrat entre la CSRP et les Structures SCS engagées ; Information des autorités administratives des pays engagés par la CSRP ; - Transfert des fonds d'appui par la CSRP ;

	des séances d'information opérationnelles (régionales).	opérations sous régionales de surveillance des pêches de type B.	Patrouilleur sous régional du Sénégal ; Vedette de la Gambie ; Vedette de la Guinée Bissau		
	A 5.2 : planifier et mener des opérations conjointes (aériennes et maritimes), y compris l'affrètement éventuel de navires/d'avions.	- Planification et conduite de 3 opérations sous régionales de surveillance des pêches de type C.	- Type C : Patrouilleur sous régional du Cabo Verde ; Patrouilleur sous régional de la Mauritanie et Patrouilleur sous régional du Sénégal		
	A 5.3 : rechercher des synergies avec les activités opérationnelles menées dans le cadre des programmes de sécurité maritime financés par l'Union (par ex. des exercices conjoints, l'échange d'informations, etc.).				
Activités liées au Résultat 6 :	A 6.1 : analyser les enseignements tirés des projets pilotes/études récentes et consulter les parties prenantes concernées (armateurs, CICTA, ORP, scientifiques et administrations nationales des pêches) pour concevoir un programme rentable et pratique.	Tenue d'une réunion internationale de partage d'expériences sur l'embarquement des observateurs régionaux	- Billets d'avion ; Perdiems ; Transport interne ; Carburant véhicule ; carburant groupe électrogène ; Restauration et pause-café ; location voiture, Communication, Produits d'entretien ; Prime agent ; Transport participants ; Transport journalistes ; Fourniture de bureau	- Opérationnalisation de la convention SCS.	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par la CSRP ; - Information des autorités des EM par la CSRP ; - Envoi des invitations par la CSRP ; - Réservation et envoi des billets d'avion par la CSRP.
	A 6.2 : sélectionner des observateurs régionaux parmi les observateurs nationaux et les former.	Choix des 30 observateurs nationaux devant composer le programme des observateurs à compétence sous régionale.	- Billet d'avion ; Perdiem ; Transport interne	- Opérationnalisation de la convention SCS. - Implication des EM dans la définition des critères de choix par la CSRP	- Définition et partage des critères de sélection par la CSRP

	A 6.3 : équiper les observateurs.	Equipements mis à la disposition des observateurs	- Equipements	- Opérationnalisation de la convention SCS. - Sélection des 30 observateurs	- Liste des besoins matériels
	A 6.4 : assurer la coordination du programme des observateurs régionaux.	Sélection par appel à candidature d'un Expert pour coordonner le programme des observateurs à compétence sous régionale	- Billet d'avion ; Perdiu ; Transport interne	- Opérationnalisation de la convention SCS.	- Elaboration des documents d'appel d'offre par le Spécialiste en Passation de Marché du projet ; - Publication de l'appel ; - Réception, évaluation des offres et sélection d'un Expert. - Elaboration et signature du contrat de prestation.
	A 6.5 : mettre au point des mécanismes pour un financement durable.	Tenue d'un atelier sous régional de renforcement des capacités des 30 observateurs nationaux sélectionnés	- Billets d'avion ; Perdiu ; Transport interne ; Carburant véhicule ; carburant groupe électrogène ; Restauration et pause-café ; location voiture, Communication, Produits d'entretien ; Prime agent ; Transport participants ; Transport journalistes ; Fourniture de bureau	- Opérationnalisation de la convention SCS.	- Elaboration des TDR et de l'agenda de l'atelier par la CSRP ; - Information des autorités des EM par la CSRP ; - Envoi des invitations par la CSRP ; - Réservation et envoi des billets d'avion par la CSRP.

Tableau 6 : Récapitulatif des marchés passés en année 4

Le tableau suivant présente les marchés attribués dans la mise en œuvre de l'action pendant l'année 4.

RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN AN 4

Dénomination marché	Attributaire	Méthode de sélection	Date signature marche	Montant marche en hors taxes	Montant décaissé en %	Observations
Location d'un bus pour l'organisation d'une session de formation	SUBITO TAXI	Contrat de clientèle	09/12/ 2021	200 000 F CFA	100%	Marché clôturé
				305 Euros		
Achat fauteuil ergonomique pour l'Assistante du PESCAO	BUROTIC DIFFUSION	Demande de cotation lancée le 18 mars 2021_ :	11/05/2021	130 977 F CFA	100%	Marché clôturé
				200 Euros		
Achat ordinateurs Desk top et onduleur, imprimante couleur et licence Microsoft à vie	OUMOU	Demande de cotation lancée le 07/09/2021	07/10/2021	1 713 241 F CFA	100%	Marché clôturé
				2610 Euros		
Achat de 60 clés USB et 60 blocs notes	SAREDICA	Demande de cotation lancée le 7/10/2021	12/10/2021	149 400 F CFA	100%	Marché clôturé
				228 Euros		
Recrutement consultant pour l'amélioration du contenu et du fonctionnement du registre sous régional des pêches	SALEM CHOUIKH	Sélection de consultant individuel lancée le 02/03/2021	14/05/2021	9 840 000 F CFA	100%	Marché clôturé
				15000 Euros		
Sélection consultant chargé de la traduction des documents de la CSRP en Portugais	Ameth KEBE	Sélection de consultant individuel	05/10/2021	851 000 F CFA	100%	Marché clôturé
				1295 Euros		
Sélection consultant chargé de la traduction des documents de la CSRP en Anglais	Codou DIENE	Contrat de clientèle	05/10/2021	914 825 F CFA	100%	Marché clôturé
				1395 Euros		
Acquisition de huit (8) téléphones satellitaires et de huit (8) antennes pour téléphone satellitaire	ZERONE Suarl	Demande de cotation lancée le 31 mars 2021	12/07/2021	5 920 000 F CFA	100%	Marché clôturé
				9 11 Euros		
Recrutement d'un Expert en Suivi Evaluation du PESCAO	Assane THIAM	Entente directe	18/10/2021	9 900 000 F CFA	Paiements mensuels	Fin du contrat en avril 2022
				15 000 Euros		
Sélection d'un réceptif pour l'organisation d'une session de formation	Les Bougainvillées (Saly)	Demande de cotation	01/12/2021	6 020 000 F CFA	100%	Marché clôturé
				9 175 Euros		
	Assane THIAM		10/06/2021	2 500 000 F CFA	100%	Marché clôturé

Dénomination marché	Attributaire	Méthode de sélection	Date signature marche	Montant marche en hors taxes	Montant décaissé en %	Observations
Sélection d'un consultant d'appui chargé d'élaborer 03 rapports techniques du PESCAO		Sélection fondée sur la qualification		3810 Euros		
Sélection d'un consultant juriste pour la rédaction d'un texte consensuel du projet de convention SCS	Bangoura Nabi Souleymane	Sélection de consultant individuel	16/04/2021	3 280 000 F CFA	100%	Marché clôturé
				5 000 Euros		
Renouvellement police d'assurance multirisques des équipements et matériels acquis dans le cadre du PESCAO	NSIA	Avenant de renouvellement du contrat de clientèle	11/10/2021	116 287 F CFA	100%	Paiement fait. Période de renouvellement : 11 octobre 2021 au 10 octobre 2022
				177 Euros		
Acquisition de petit matériel informatique pour le Coordonnateur du PESCAO	LO MULTIMEDIA	Demande de cotation lancée le 13 /10/2021	15/10/2021	22 500 F CFA	100%	Marché clôturé
				34 Euros		
Acquisition de deux splits pour le compte du PESCAO	MASTER OFFICE DECO	Demande de cotation lancée le 14 /09/2021	22/09/2021	661 185 F CFA	100%	Marché clôturé
				1007 Euros		

Remarques : Au regard du tableau, il est noté ce qui suit :

- i. Toutes les acquisitions de l'année 4 ont été réalisées suivant les règles de l'art ;
- ii. Au total, **quinze (15)** marchés ont été lancés et les cinq **(05)** méthodes ci-après ont été utilisées :
 1. Trois (03) contrats de clientèle ;
 2. Sept (07) demande de cotation ;
 3. Trois (03) sélections de contrat individuels ;
 4. Une (01) entente directe ;
 5. Une (01) sélection fondée sur la qualification ;
- iii. Les **treize (13)** marchés sont **clôturés** et les **deux (02)** sont **en cours**. Il s'agit du contrat de l'Expert chargé du Suivi Evaluation du PESCAO et celui de NSIA pour l'assurance multirisques des équipements et matériels acquis dans le cadre du PESCAO ; et
- iv. Il n'y a pas eu de marché supérieur à 60 000 **EUR**. L'acquisition du VMS et AIS sous régional (Equipements SCS), **non réalisée**, était le seul marché supérieur à 60 000 EUR prévu dans l'année 4

2.4. Plan d'action de l'année 5 du projet (1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023)

Activité	Année 2022								Année 2023				Organismes de mise en œuvre
	Semestre 1				Semestre 2								
	Mois												
	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avril	
1. Recrutement d'un Expert SCS pour la coordination du registre sous régional des navires de pêche et du programme des observateurs à compétence sous régionale													CSRP (Le dossier d'appel à la concurrence a été publié)
2. Poursuivre l'organisation de la quatrième réunion annuelle du Groupe de travail SCS													CSRP (Planification en cours)
3. Acquisition du VMS/AIS sous régional													AECP et CSRP (Liée à la signature de la convention SCS)
4. Organisation d'une (01) opération sous régionale de surveillance des pêches de type A													CSRP, AECP et Structures SCS des EM concernés (Réalisée du 14 au 25 Mai 2022)
5. Organisation d'un (01) atelier national de formation des inspecteurs des pêches de Guinée Bissau													AECP ; CSRP et Structures SCS des EM concernés (Réalisée le 12 Mai 2022)
6. Organisation de 07 ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN dans les Etats membres de la CSRP													AECP ; CSRP et Structures des EM impliquées dans la lutte contre la pêche INN
7. Organisation de 07 ateliers nationaux de formation des observateurs des pêches dans les Etats membres de la CSRP													CSRP, AECP et Structures SCS des EM concernés (Liée à la signature de la convention SCS)
8. Poursuivre l'élaboration du plan d'action national de lutte contre la pêche INN (PAN-PINN) de la Mauritanie et le soutien de l'élaboration et /ou l'actualisation de 03 autres plans (selon requête EM)													AECP ; CSRP et Structures SCS des EM concernés
9. Participation au Comité de pilotage du projet PESCAO													CEDEAO
10. Participation à 02 rencontres internationales sur la pêche INN.													Organismes organisateurs des rencontres
11. Organisation d'un atelier international de partage d'expérience sur le programme des observateurs à compétence sous régionale													AECP et CSRP

12. Organisation d'un atelier sous régional de formation des observateurs à compétence sous régionale														AECP et CSRP
13. Organisation de 02 ateliers sous régionaux au profit du personnel de la justice														AECP ; CSRP, EM
14. Organisation d'01 Réunion internationale sur la pêche INN														CSRP, AECP ; EM, Organismes e PTF impliqués dans la lutte contre la Pêche INN
15. Actions de visibilité du projet PESCAO														CSRP ; DUE-Dakar ; AECP et autres partenaires

3. Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération

3.1. Relations entre la CSRP et les autorités publiques des Etats membres.

Le Président et les membres de la Conférence des Ministres sont régulièrement informés des activités et résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'action. Aussi, les Ministres et / ou leurs Représentants procèdent souvent à l'ouverture ou au lancement officielle d'activités organisées dans les Etats membres. En outre, **Madame le Ministre** de la pêche et de l'aquaculture de la Guinée a reçu une délégation de la CSRP, dirigée par **Monsieur le Secrétaire Permanent** de la CSRP pour échanger sur le projet de texte consensuelle de la Convention

3.2. Relations entre la CSRP et la DUE-Dakar

L'action est entièrement financée par l'Union européenne qui est l'administration contractante. A ce titre, la Délégation de l'Union Européenne à Dakar (DUE-Dakar) supervise et fait le suivi de la mise en œuvre de l'action. A cet effet, des rencontres virtuelles et /ou téléphoniques ont été régulièrement organisées avec le service opérationnel et financier de la DUE -Dakar pour diverses raisons : **i.** partager l'état d'avance de la mise en œuvre de la planification de l'année 4 ; **ii.** demander un appui technique et /ou une orientation sur des options de mise en œuvre d'activités ; recevoir des feedbacks et recommandations sur le projet de budget de l'Avenant N°1 au contrat de subvention.

Par ailleurs, après avoir répondu au questionnaire, la CSRP a reçu une mission d'évaluation à mi-parcours du PESCAO, mandatée par l'Union Européenne. Le draft du rapport final d'évaluation a été partagé avec la CSRP, qui a été aussi invitée à la rencontre virtuelle de partage des conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours.

3.3. Relations avec les autres organisations prenant part à la mise en œuvre de l'action

- **Bénéficiaires finaux et groupes cibles**

- ✓ **La Conférence des Ministres**

Lors de la 34^e session du comité technique et de la 20^e session extraordinaire de la conférence des ministres, organisées les 06, 07 et 08 octobre 2020, la question liée à l'adoption de la convention a été renvoyé pour mieux étudier les réserves de la Mauritanie et les aspects politiques soulevés par la république de Guinée. Entre temps, un consultant juriste a été recruté. Ce dernier a rédigé un projet de texte consensuel de la convention SCS qui sera soumis à la prochaine conférence des ministres.

- ✓ **Le Groupe de Travail Suivi, Contrôle et Surveillance (GTSCS)**

Les membres du GTSCS ont été aussi des partenaires stratégiques dans la mise en œuvre des activités de l'année 4. Dans le cadre des opérations de surveillance, des contrats cadres et sous contrats ont été signés avec eux. A cet effet, les fonds destinés à la réalisation des opérations sont virés dans le compte de la structure SCS qui livrent à la fin de chaque opération un rapport technique et un rapport financier. De plus, une réunion du GTSCS est organisée à la fin de cette année du projet, afin de partager et évaluer les résultats de la mise en œuvre des activités. La 4^e réunion du GTSCS est prévu en début juin.

- ✓ **Les structures de Suivi, Contrôle et Surveillance des Etats Membres**

A l'instar des trois premières années, les structures SCS et leurs personnels (cadres, inspecteurs, opérateurs radio et VMS et personnels administratifs) ont contribué significativement à la mise en œuvre du plan de travail de l'année 4 de l'action. Les salles de conférence des structures SCS du Cabo Verde, de la Guinée et de la Mauritanie ont abrité le poste sous régional de coordination lors des quatre (04) opérations conjointes sous régionales de surveillance organisées. Egalement, les salles ont été utilisée pour la formation virtuelle d'inspecteurs et de contrôleurs des pêches et d'opérateurs de Centre de Surveillance des Pêches (CSP), co organisées par la CSRP et l'AECF.

- **Autres tiers concernés (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.)**

- ✓ **L'Agence européenne de contrôle des pêches**

Depuis le début du projet, l'AECF a apporté à la CSRP de très importantes assistances techniques juridique, dans le domaine de la formation et des opérations conjointes de surveillance. A ce titre, l'AECF et la CSRP ont travaillé en étroite collaboration dans la réalisation de différentes activités. Il s'agit de : **i.** l'organisation de cinq (05) ateliers virtuels de formation d'inspecteurs et de contrôleurs des

pêches au Cabo Verde, au Sénégal et en Mauritanie ; **ii.** l'organisation d'une formation des opérateurs du CSP de Guinée ; **iii.** l'appui technique de l'Expert dans l'analyse et l'exploitation de données SCS pendant les quatre (04) opérations conjointe de surveillance organisées ; **iv.** deux (02) appuis juridiques apportés à deux (02) Etats membre de la CSRP, notamment la Gambie et la Mauritanie ; et **v.** l'appui technique apporté dans l'élaboration du PAN-INN de la Mauritanie.

✓ **La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS)**

Pour rappel, l'Union Européenne a entièrement financé l'action via la CEDEAO. Ainsi, à l'instar des trois premières années, la CEDEAO a supervisé et suivi avec intérêt la mise en œuvre des activités de l'année. Dans le cadre du suivi, la CEDEAO envoie chaque année un outil de suivi des indicateurs que la CSRP renseigne et retourne. Aussi, la CEDEAO organise chaque année la réunion du Comité Régional de pilotage pour le suivi des 03 composantes du PESCAO ; la 4^e réunion du comité a été tenue le 18 mai 2022 passé.

Par ailleurs, dans le but de renforcer le lien institutionnel avec les structures sous régionales des pêches, un protocole d'accord a été signé entre CEDEAO, le CPCO et la CSRP en faveur de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),

✓ **Le Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO)**

Comme annoncé précédemment, le CPCO, la CSRP et la CEDEAO ont signé un protocole d'accord pour le renforcement du lien entre les parties.

✓ **La Banque Mondiale**

Le programme PRAO de la Banque Mondiale, qui s'était engagé à rendre opérationnel le registre sous régional des navires de pêche, a été clôturé depuis la fin du mois de décembre 2021.

3.4. Acquis des subventions antérieures reçues de l'UE

La CSRP avait bénéficié des projets SCS/UE/UEMOA « *Renforcement de la coopération sous régionale pour le suivi, contrôle et surveillance (SCS) des activités de pêche dans la zone de la Commission Sous Régionale des pêches (CSRP)* » et GoWAMER « *Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone et Cap-Vert)* », financés par l'Union Européenne à travers le 9^e FED, respectivement dans les périodes de 2010 - 2013 et 2013 -2017.

La mise en œuvre de ces projets avait permis, entre autres, (i) l'organisation de sept (**07**) opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches qui ont eu comme résultats, l'inspection de **549** navires de pêche et l'arraisonnement de **55** navires dont **35** pirogues ; (ii) la dotation des Etats membres et du DSCSA en équipements informatiques et en matériels d'inspection et de contrôle ; et (iii) le renforcement des capacités du personnel technique des structures SCS des Etats membres (cadres, inspecteurs et observateurs des pêches).

3.5. Consolidation des acquis à travers le Programme PESCAO

Dans la continuité des projets susmentionnés, le programme PESCAO, durant les quatre (04) années de sa mise en œuvre, a organisé **treize (13)** opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches qui ont permis d'inspecter **684 navires de pêche** dont **11** pirogues et **d'en verbaliser 74** dont **5** pirogues **pour diverses infractions**. Le PESCAO a également amélioré, d'une manière significative, les communications entre les salles opérations des structure SCS des Etats membres et celles du DSCSA à travers l'acquisition et l'installation de onze (11) kits de visioconférence et de huit (08) téléphones satellitaires, de sept (07) antennes de téléphones satellites et de huit (08) téléphones smartphones robustes. Le programme a aussi stabilisé l'alimentation en énergie électrique et amélioré la mobilité du DSCSA à Banjul. Aussi, un système backup pour la visioconférence, un dispositif de vidéosurveillance et un dispositif de sécurité incendie ont été installés dans les bureaux de l'équipe du PESCAO. De plus, le PESCAO a renforcé les capacités de 17 cadres SCS, de 10 formateurs en SCS, de 163 inspecteurs des pêches, dont 22 femmes. En outre le programme a distribué des 108 tenues et équipements aux inspecteurs des pêches de six (6) Etats membres.

1.1. Visibilité et Communication sur l'action

Concernant la visibilité et la communication du programme PESCAO, la démarche adoptée dans les trois premières années du projet a continué. Toutes les productions (documents, avis officiels, présentations PowerPoint, etc...) du projet portent les logos de l'UE, de la CEDEAO, de l'UEMOA et du PESCAO. Il en est de même des équipements et matériels sur lesquels sont également apposés les logos des partenaires. Par ailleurs, les résultats des activités réalisées sont publiés sur le site web de la CSRP et ont été souvent partagés avec les partenaires pour les inviter d'en faire de même dans leurs supports de communication.



Logos des partenaires sur les documents du projet



Réalisation de Banderoles



Logos des partenaires sur les supports de communication



Interviews passées à la télévision, à la radio, au journal et à la presse en ligne



Publications dans le site web de la CSRP et dans les réseaux sociaux

Annex 1 : Tableau N°05 : Suite réservée aux navires arraisonnés lors des opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches de l'AN 4

N°	Nom navire	Pavillon	Date arraisonnement	Position	Zone	Motif	Mesures prises
Opération « SIZU »							
01	PLAYA DE DAKAR	Sénégal	28 août 2021	L=15°25,82'N- G=017°17,41'W	ZEE SENEGAL	Maillage non conforme	Non-lieu déclaré ; l'infraction n'est pas constituée
02	HISPASEN 5	Sénégal	28 août 2021	L=15°36,58'N- G=017°11,74'W	ZEE SENEGAL	Maillage non conforme	Non-lieu déclaré ; l'infraction n'est pas constituée
03	SERRA DE DAKAR DAK 1213	Sénégal	28 août 2021	L=15°28,61'N- G=017°10,48'W	ZEE SENEGAL	Maillage non conforme	Non-lieu déclaré ; l'infraction n'est pas constituée
04	JIN SHENG SHUE	Mauritanie	26 Aout 2021	L: 20°13',200''N G :017°16',500''W	ZEE MAURITANIE	Doublure de la poche du chalut	Arraisonné et laissé en zone de pêche
05	FELICIDADE	Cabo Verde	28 Aout 2021	Sul de Sao Nicolau	ZEE CABO VERDE	Sans licence de pêche à bord	Demande de présentation d'un permis de pêche validité
06	NHA FEMA	Cabo Verde	26 Aout 2021	Tarrafal de Monte Trigo - Santo Antão	ZEE CABO VERDE	Sans licence de pêche à bord	- Demande et attribution d'un permis de pêche - Amende de 18 600 euros
Opération « SEYDOUBA CAMARA »							
09	ALANANA (pirogue)	Guinée	22 novembre 2021	L=09°42'N G=013°55'W.	ZEE GUINEE	Pêche non autorisée	Information non encore parvenue
10	FODE CAMARA (pirogue)	Guinée	22 novembre 2021	L=09°42'N G=013°55'W.	ZEE GUINEE	Pêche non autorisée	Information non encore parvenue
11	FATOUMATA BANGOURA (pirogue)	Guinée	22 novembre 2021	L=09°56.4'N G=014°32.7'W.	ZEE GUINEE	Pêche sans autorisation.	Information non encore parvenue
12	AIR YOROGO 2 (pirogue)	Guinée	22 novembre 2021	L=09°56.4'N G=014°32.7'W.	ZEE GUINEE	Pêche sans autorisation.	Information non encore parvenue
13	HAI FENG 88	Guinée	24 novembre 2021	L=10°54'N G=016°42'W	ZEE GUINEE BISSAU	Absence de licence valide	Information non encore parvenue
14	MBAI MATAR DIOP (pirogue)	Sénégal	24 novembre 2021	L=11°01'N G=016°45'W	ZEE GUINEE BISSAU	Pêche sans licence.	Information non encore parvenue

Opération « CRE MOHAMED LEMINE LEFDHAL »							
15	MASEOUD 1	Sénégal	12 février 2022	L=12°23,50'N- G=017°15,51'W	ZEE SENEGAL	ERSE	Amende de 7 622,45 euros
16	MASEOUD 3	Sénégal	12 février 2022	L=12°21,10'N- G=017°13,30'W	ZEE SENEGAL	ERSE	Amende de 7 622,45 euros
17	FATIMA	Sénégal	13 février 2022	L=12°55,68'N- G=017°16,75'W	ZEE SENEGAL	Journal non paraphé	Amende de 12 196 euros
18	NOUH-1	Mauritanie	13 février 2022	L: 20°11,96'N G :017°32,77''W	ZEE MAURITANIE	Présence d'une chaîne intégrée au filet.	Arraisonné et laissé en zone de pêche
19	ANDALLA-2	Mauritanie	15 février 2022	L :18°47N G : 016°43W	ZEE MAURITANIE	Défaut de marquage	Arraisonné et laissé en zone de pêche
20	HABIBIN-YAVUZ	Turquie	15 février 2022	L :18°32'N G : 016°21.4'W	ZEE MAURITANIE	Présence non justifiée d'un marin étranger	Arraisonné et laissé en zone de pêche
21	ESSAVA-2	Mauritanie	16 février 2022	L :17°32'N G : 016°22.00'W	ZEE MAURITANIE	- Chaîne racleuse - Doublage de 200 mm au lieu de 300 mm	Arraisonné et dérouteré sur Nouadhibou
22	WIDAD-3	Mauritanie	17 février 2022	L :17°03'N G : 016°28'W	ZEE MAURITANIE	- Absence de pavillon - Présence d'une chaîne racleuse	Arraisonné et laissé en zone de pêche
23	SAPECHE-1	Mauritanie	18 février 2022	L :18°43N G : 016°42.4W	ZEE MAURITANIE	- Présence d'un marin étranger de plus - Dissimulation de l'indicatif radio aérien - absence du passeport du capitaine	Arraisonné et laissé en zone de pêche
24	JESUS	Cabo Verde	14 février 2022	Sal	ZEE CABO VERDE	Sans licence de pêche	- Demande et attribution d'un permis de pêche - Amende de 18 600 euros
25	FIDJO DE SERGILO	Cabo Verde	15 février 2022	Sal	ZEE CABO VERDE	Sans licence de pêche	Demande et attribution d'un permis de pêche
26	BENFICA	Cabo Verde	17 février 2022	Sao Nicolau	ZEE CABO VERDE	Sans licence de pêche	- Demande et attribution d'un permis de pêche - Amende de 18 600 euros

III. RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE (01/05/2021 au 30/04/2022)

3.1. Rapport financier intermédiaire

Le tableau ci-dessous s'articule autour du budget prévu au contrat, des dépenses effectivement encourues et de la variation par rapport au budget initial qui affiche un total de **0,28 (soit un taux de consommation de 72%)**.

RUBRIQUESA5 : L13	BUDJET PREVU AU CONTRAT /AVENANT				REALLOCATIONS	DEPENSES EFFECTIVEMENT ENCOURUES					VARIATIONS PAR RAPPORT AU BUDGET INITIAL/REALLOCATION	
	Unité	Nombre unités	Coût unitaire (EUR)	Coût total (EUR)	Réallocation autorisée (EUR) (article 9.4 des conditions générales)	Nbre unités	Coût unitaire (EUR)	Coût total (EUR) (01 mai 2021 au 30 avril 2022)	Montant total des coûts exposés (avant le présent rapport) (EUR) (du 03 mai 2018 au 30 avril 2021)	Montant total des coûts exposés (depuis le début de l'exécution du contrat jusqu'au présent rapport inclus) (EUR)	Différence entre le montant total des coûts exposés jusqu'à la date du présent rapport et le budget prévu au contrat /avenant	Variation par rapport au budget prévu au contrat/avenant
		(a)	(b)	(c) = a*b	(r)	(a)	(b)	(c) = a*b	(d)	(f) = c+ d	(g) = c ou (r) - f	(h) = g/c ou (r)
1. Ressources humaines¹												
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local) ⁴												
1.1.1 Technique												
Un Spécialiste en passation des marchés	par mois	24	3 811,00	91 464,00	0,00	13	1 905,61	24 772,97	62 885,22	87 658,18	3 805,82	0,04
Un expert technique (suivi évaluation du projet)	par mois	48	1 595,00	76 560,00	0,00	8	2 362,96	18 903,68	31 721,48	50 625,16	25 934,84	0,34
Un Expert SCS (coordination du programme observateur à compétence sous-régionale)	par mois	24	2 500,00	60 000,00	0,00			0,00	0,00	-	60 000,00	1,00
Un expert courte durée amélioration de la plateforme informatique du Registre sous régionale des navires de pêche	par mois	6	2 500,00		15 000,00	6	2 500,00	15 000,00	0,00	15 000,00	-0,00	- 0,00
Un expert juriste courte durée étude et rédaction du texte consensuel du projet de Convention SCS Etats membres CSRP	par mois	1	9 750,00		9 750,00	1	9 600,73	9 600,73		9 600,73	149,27	0,02

Un expert informaticien mis à niveau des équipements informatique et électroniques pour la gestion du registre des navires et du VMS sous régionale	par mois	6	2 500,00		15 000,00	12	1 097,02	13 164,25		13 164,25	1 835,75	0,12
Expert SCS (Coordination du PESCAO)	par mois				22 867,35	5	4 573,47	22 867,35		22 867,35	-	-
1.1.2 Personnel administratif/d'appui									-	-	-	
Un Assistant administratif	Par mois	48	1 500,00	72 000,00	0,00	12	597,09	7 165,10	8 934,55	16 099,65	55 900,35	0,78
Un comptable	Par mois	48	1 500,00	72 000,00	0,00	12	1 623,45	19 481,46	38 802,36	58 283,82	13 716,18	0,19
1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel expatrié/international)		0	0,00	0,00	0,00	0			0,00	-	-	
Sous total /salaires				372 024,00	62 617,35			130 955,54	142 343,61	273 299,15	98 724,85	0,27
1.3 Per diems pour missions/voyages⁵												
1.3.1 À l'étranger (personnel affecté à l'action) (missions effectuées hors Etats membres CSRP)	Per diem	48	205,00	9 840,00	0,00	6	205,00	1 211,11	5 764,73	6 975,84	2 864,16	0,29
1.3.2. A l'étranger (personnel affecté à l'action) (missions effectuées dans les 7 Etats membres de la CSRP)	Per diem	528	164,00	86 592,00	0,00	126	200,00	25 114,75	54 660,17	79 774,91	6 817,09	0,08
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'action) (missions effectuées au Sénégal)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.3.3 Participants aux séminaires/ conférences (1 réunion par an de 5 jours du Groupe de travail Surveillance avec 3 participants par pays et 3 participants CSRP)	Per diem	460	164,00	75 440,00	0,00	-	0,00	-	48 028,64	48 028,64	27 411,36	0,36
1.3.4. Per diem du Coordinateur (déplacements mensuels Banjul / Dakar dans le cadre des activités du projet)	Per diem	60	275,00		16 500,00	18		13 497	8 432,93	21 930,15	5 430,15	-0,33
Sous-total /Per diems				171 872,00	16 500,00			39 823,07	116 886,47	156 709,54	15 162,46	0,09
Sous-total Ressources humaines				543 896,00	79 117,35			170 778,62	259 230,08	430 008,69	113 887,31	0,21
2. Voyages									-			

2.1. Voyages internationaux (Hors EM CSRP)	Par vol	8	1 000,00	8 000,00	0,00	1	1 000,00	1 014,55	3 762,90	4 777,45	3 222,55	0,40
2.2. Voyages internationaux (dans les EM CSRP)	Par vol	194	650,00	126 100,00	0,00	16	266,74	4 273,55	46 603,17	50 876,72	75 223,28	0,60
2.3. Trajets locaux					0,00			-	-	-	-	
Sous-total Voyages				134 100,00	0,00			5 288,10	50 366,07	55 654,16	78 445,84	0,58
3. Équipement et fournitures⁷												
3.1 Achat ou location de véhicules								-				
3.1.1 Achat de véhicule	Par pièce	1	21 000,00	21 000,00	0,00	0	0,00	0,00	16 450,00	16450,00	4 550,00	0,22
3.1.2 Achat de mobylette	Par pièce	1	4 000,00	4 000,00	0,00	0	0,00		1 770,00	1770,00	2 230,00	0,56
3.2 Mobilier, matériel informatique												
3.2.1 Mobilier de bureau	Par poste	6	2 000	12 000,00	0,00	1	612,05	612,05	9 200,52	9812,57	2 187,43	0,18
3.2.2 Matériels informatiques	Par poste	6	2 500	15 000,00	2 701,00	3	1 206,60	3 619,79	22 166,47	25786,26	-8 085,26	-0,54
3.3 Équipements SCS = VMS et AIS sous régional	Par poste	1	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	1,00
3.4 Équipements visioconférence pour relier l'UCOS aux salles opérations EM	Provision	1	20 000	20 000,00	22 029,12	1	1 999,00	1999,00	39 933,73	41932,73	96,39	0,00
3.5 Maintenance et entretien matériels roulants	Par an	3	3 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	1,00
3.6 Acquisition groupe électrogène + système secours d'électricité	Par poste	1	25 000,00	25 000,00	0,00	0	-	0,00	28 224,12	28224,12	-3 224,12	-0,13
3.7 Achat téléphones satellitaires +réabonnement annuelle	Par pièce	15	1 562,60	0,00	23 438,60	8	1 128,12	9 024,98	18 378,83	27403,81	-3 965,21	-0,17
3.8 Finalisation des travaux du registre sous regional des navires de pêche	Provision	1	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 558,69	18558,69	-558,69	-0,03
3.9 Assurance du matériel et des équipements acquis au titre de l'action	Par an 1	1	10 000,00	0,00	10 000,00	1	177,28	177,28	0,00	177,28	9 822,72	0,98
3.10 Achat de logiciel comptable TOMPRO	Provision	1	4 600,00	0,00	4 600,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00	1,00
3.11 Acquisition de tenues et équipements SCS	Provision	1	14 000,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	15 109,98	15109,98	-1 109,98	-0,08
3.12 Abonnement annuel hébergement site web CSRP/PESCAO, messagerie, registre sous régionale des	Provision	1	5 686,48	0,00	5 686,48	1,00	0,00	0,00	5 686,48	5686,48	0,00	0,00

navires de pêches, VMS et autres services												
Sous-total Équipement et fournitures				256 000,00	100 455,20			15 433,10	175 478,82	190 911,92	65 088,08	0,25
4. Bureau local												
4.1 Cout du / des véhicules												
4.2 Location de bureaux (Aménagement des bureaux existants)	Par poste	6	1 000,00	6 000,00	0,0	2	936,82	1 873,63	6 975,52	8 849,15	-2 849,15	-0,47
4.3 Consommables - fournitures de bureau	Par an	4	3 000,00	12 000,00	0,0	1	1 530,50	1 530,50	5 140,09	6 670,59	5 329,41	0,44
4.4 Autres services (tél./fax, électricité/chauffage, maintenance)	Par an	4	1 150,00	4 600,00	0,0	1	-	-	3 067,77	3 067,77	1 532,23	0,33
Sous-total Bureau local				22 600,00	0,0			3 404,13	15 183,37	18 587,50	4 012,50	0,18
5. Autres coûts, services												
5.1 Publications								-				
5.2 Etudes, Recherche								-				
5.3 Coûts d'audit/vérification des dépenses	Par an	4	4 900,00	19 600,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00	1,00
5.4 Coût d'Evaluation								-		0,00		
5.5 Traduction, interprètes	Par an	4	10 000,00	40 000,00	0,00	2	3 699,52	7 399,04	33 640,39	41 039,43	- 1 039,43	-0,03
5.6 Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc.)	Par an	4	2 000,00	8 000,00	0,00	1	4 627,28	4 627,28	10 378,15	15 005,43	- 7 005,43	-0,88
5.7 Coûts des conférences/séminaires ⁹								-		0,00	-	
5.8 Actions de visibilité ¹⁰	Par an	4	4 475,00	17 900,00	0,00	2	231,11	462,22	13 734,92	14 197,14	3 702,86	0,21
Sous-total Autres coûts, services				85 500,00	0,00			12 488,55	57 753,45	70 242,00	15 258,00	0,18
6. Autres												
6.1 Opérations de surveillance												
6.1.1 Opérations de type A (ZEEs Guinée Bissau, Guinée et Sierra Léone avec affrètement d'un patrouilleur sous régional)	Par opération	7	165 650,00	1 159 550,00	0,00	1	129 831,88	129 831,88	580 052,44	709 884,31	449 665,69	0,39

6.1.2 Opérations de type B (ZEE Gambie, Sud ZEE Sénégal et ZEE Guinée Bissau avec affrètement patrouilleur sous régional)	Par opération	4	120 404,00	481 616,00	0,00	0	0,00	0,00	231 949,63	231 949,63	249 666,37	0,52
6.1.3 Opérations de type C (ZEEs Cabo Verde, Mauritanie et Sénégal)	Par opération	3	139 441,00	418 323,00	0,00	3	125 121,25	375 363,74	282 438,95	657 802,69	- 239 479,69	-0,57
Sous-total Opérations de surveillance				2 059 489,00	0,00			505 195,62	1 094 441,02	1 599 636,63	459 852,37	0,22
6.2 Formations - Logistique des réunions/Ateliers												
6.2.1 Réunion annuelle du Groupe de travail SCS	Par réunion	4	6 000,00	24 000,00	0,0	1	427,16	427,16	25 654,23	26 081,39	- 2 081,39	-0,09
6.2.2 Ateliers nationaux de formation des inspecteurs des pêches	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00	0,0	3	5 805,06	17 415,18	10 928,43	28 343,62	- 2 093,62	-0,08
6.2.3 Ateliers nationaux de formation des observateurs des pêches	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00	0,0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	26 250,00	1,00
6.2.4 Ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00	0,0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	26 250,00	1,00
6.2.5 Ateliers sous régionaux au profit du personnel de la justice	Par atelier	2	5 675,00	11 350,00	0,0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	11 350,00	1,00
6.2.6 Réunion internationale sur la pêche INN	Par conférence	1	30 000,00	30 000,00	0,0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	1,00
6.2.7 Atelier nationaux de formation des opérateurs des centres nationaux de surveillance	Par atelier					1	4 500,00	4 500,00		4 500,00	- 4 500,00	- 1
Sous-total formations - Logistique des réunions/Ateliers				144 100,00	0,00			22 342,34	36 582,66	58 925,01	85 174,99	0,59
6.3 Programme des observateurs à compétence sous régionale												
6.3.1 Atelier international de partage d'expériences	Atelier	1	15 000,00	15 000,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	1,00
6.3.2 Atelier sous régional de formation des observateurs	Atelier	1	55 000,00	55 000,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00		55 000,00	1,00
Sous-total Programme Observateurs à compétence sous régionale				70 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	70 000,00	1,00
6.4 Plans nationaux INN												

6.4.1. Elaboration de quatre (04) plans nationaux INN	Plan	4	2 500,00	10 000,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	1,00
Sous-total Plans nationaux INN				10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	1,00
Sous-total Autres				2 283 589,00	0,00	0,00	0,00	527 537,96	1 131 023,68	1 658 561,64	625 027,36	0,27	
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'action (1 à 6)				3 325 685,00	179 572,55	0,00	0,00	734 930,45	1 689 035,47	2 423 965,92	901 719,08	0,27	
8. Coûts indirects (maximum 7 % de la ligne 7(Prélèvement pour versement frais de gestion CSRP)				232 797,95				48 098,39	87 966,69	136 065,07	96 732,88	0,42	
9. Total des coûts directs éligibles de l'action à l'exclusion des imprévus (7+8)				3 558 482,95	179 573			783 028,84	1 777 002,15	2 560 031,00	998 451,95	0,28	
10. Total des coûts éligibles (9)				3 558 482,95	179 573			783 028,84	1 777 002,15	2 560 031,00	998 451,95	0,28	
11. - Taxes						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
11. - Contributions en nature						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13. Total des coûts acceptés de l'action (10+11)				3 558 482,95	179 573			783 028,84	1 777 002,15	2 560 031,00	998 451,95	0,28	

3.2. Explication des variations par rapport au budget initial

Le tableau qui suit explique les variations observées au niveau de chaque poste budgétaire.

Rubrique	Intitulé	Budget en Euros (contrat /Avenant)	Dépenses en Euros (cumul An 1 + An 2+An 3+An 4)	Variation	Explications des niveaux de variation des rubriques du budget /avenant
1	Ressources humaines	543 896,00	430 008,69	0,21	<p>La rubrique budgétaire" Ressources humaine n'a subi qu'une variation de 0,21 soit un taux de consommation de 79 % à la fin de l'an 4 du PESCAO. En effet le taux de consommation est passé de 48 % à la fin de l'an 3 à 79 % à la fin de l'An 4 pour la raison suivante.</p> <p>Le poste budgétaire " salaires", même si les lignes dédiées à l'Expert SCS et à l'Assistante administratives sont pas ou sous consommées, a enregistré un taux de consommation de 73%. Cette augmentation considérable, par rapport aux années précédentes, est due au recrutement des quatre (04) consultants suivants : (i), un expert courte durée amélioration de la plateforme informatique du Registre sous régionale des navires de pêche ; (ii), un expert juriste de courte durée pour l'étude et la rédaction du texte consensuel du projet de Convention SCS des Etats membres de la CSRP ; (iii), un expert informaticien pour la mise à niveau des équipements informatiques et électroniques pour la gestion du registre des navires et du VMS sous régionale ; et (iv), Un expert technique et chargé du Suivi Evaluation du projet. A cet effet, le taux de consommation du poste "salaires "est passé de 38 % à 73 %.</p> <p>Le poste "perdiems ", qui était à un taux de consommation de 68 % en l'an 3, a atteint cette année un taux de 91 %, soit une augmentation de 23 %), influencée surtout par : (i), le dépassement enregistré dans la ligne « perdiem du Coordinateur » ; et (ii), les missions effectuées dans les Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet (formations des inspecteurs et conduite des opération sous régionales conjointes de surveillance des pêches).</p>
2	Voyages	134 100,00	55 654,16	0,58	<p>La variation au niveau du poste budgétaire « Voyages », depuis le début du programme jusqu'au présent rapport, est de 0,58, équivalant à 42 % de consommation du budget. Cette légère augmentation de 4 %, par rapport la consommation de l'année 3 (38%), est due à la reprise des voyages inter Etats, qui étaient réduits à cause de la pandémie Covid – 19.</p>
3	Equipement et fournitures	256 000,00	190 911,92	0,25	<p>Même si les lignes « Equipements VMS, « Maintenance et entretien matériels » et « Achat logiciel TOMPRO » n'ont connues aucune dépense, la variation de cette rubrique budgétaire est passé de 0,31 en an 3 à 0,25 en an 4, soit un taux de 75 % de consommation. Cette augmentation de consommation est surtout due : (i), au dépassement des dépenses de la ligne « Matériels informatiques » causée par l'acquisition supplémentaires d'ordinateurs et de climatiseurs pour l'équipe du projet ; et (ii), à l'achat de 07 antennes satellites et de 08 téléphones robustes.</p>
4	Bureau local	22 600,00	18 587,50	0,18	<p>Au courant de l'année 4, même s'il n'a pas eu de consommation au niveau de la ligne « Autres services », la rubrique budgétaire " Bureau Local " a connu une consommation plus importante (82 %) par rapport à la consommation de l'année 3 (67%). Cette augmentation de 15% se justifie par le dépassement noté au niveau de la ligne « Location de bureau » et l'achat de consommables, notamment des fournitures de bureau.</p>
5	Autres coûts, services	85 500,00	70 242,00	0,18	<p>Même s'il ny a pas eu de dépense au niveau de la ligne « Coûts d'audit » et que la ligne « Actions de visibilité » a été aussi faiblement utilisée, la rubrique « Autres coûts, services » du budget a enregistré une variation plus importante de 0,18, soit 82 % de consommation, par rapport à la consommation de l'année 3</p>

					(68%). Cette augmentation de la variation s'explique par le dépassement observé au niveau de la ligne « Traduction, interprètes ». Pour rappel, les services d'interprétariat acquis à chaque réunion du groupe de travail SCS sont largement plus cher que les montants planifiés dans le budget initial du projet. De plus les transferts de fonds dans les Etats membre, surtout hors zone UEMAO coûtent chers.
6	Autres	2 283 589,00	1 658 561,64	0,27	<p>La rubrique " Autres " a atteint au 30 avril de l'an 4, une variation totale de 0,27 soit 73 % de taux de consommation du budget. Alloué. Ce résultat se décompose ainsi qu'il suit :</p> <p>- Le poste budgétaire 6.1 "Opérations de surveillance" a enregistré un taux de consommation de 78 %. En effet, la quasi-totalité des opérations prévues dans le cadre du programme PESCAO ont été réalisées durant à l'AN 4, autrement dit, treize (13) sur les 14 opérations prévues dans le projet ont été réalisées ;</p> <p>-Le poste 6.2 « Formations - Logistique des réunions/Ateliers" est à un niveau de sous consommation de 41 % : concernant ce poste budgétaire seule les lignes 6.2.1 "Réunion annuelle du Groupe de travail SCS" (109 % de consommation) et 6.2.2 « Ateliers nationaux de formation des inspecteurs des pêches" (108 % de consommation) ont subi des variations.</p> <p>Les postes restants de la rubrique à savoir les lignes 6.2.4 "Ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN", 6.2.5 "Ateliers sous régionaux au profit du personnel de la justice » 6.2.6. "Réunion internationale sur la pêche INN, n'ont enregistrées aucune variation car les activités font parties de celles planifiées et non réalisées.</p> <p>- Le poste 6.3 " Programme des observateurs à compétence sous régionale" n'a aussi subi aucune variation, car la mise en œuvre des activités du programme dépend de la signature de la Convention SCS qui attend la prochaine session de la conférence des Ministres.</p> <p>- Le poste 6.4 " Elaboration de quatre (04) plans nationaux INN " n'a également pas subi de variation. L'élaboration du seul plan d'action national de lutte contre la pêche INN de la Mauritanie a démarré par une rencontre virtuelle de partage. Pour rappel l'élaboration et /ou l'actualisation des PAN-INN dépendent des requêtes formulées par les pays.</p>
7	Prélèvement frais de gestion (7 % coûts directs éligibles)	232 797,95	136 065,07	0,42	Les frais de gestion versées à la CSRSP, sur les dépenses réelles en année 3 du projet et une avance de 15 922.25 EUROS sur les dépenses réelles de l'année 4, ont connu une variation de 0,42, soit un taux de consommation de 58 % par rapport au budget alloué dans le contrat de subvention.
TOTAUX	Total des coûts éligibles	3 558 482,95	2 560 031,00	0,28	<p>A la fin de la quatrième année, la variation globale du budget alloué dans le cadre du contrat de Subvention CSRSP/DUE DAKAR, pour la mise en œuvre du programme PESCAO est de 0,28 soit un taux de consommation de 72 %.</p> <p>Ce taux de consommation s'explique en grande partie par les dépenses de la rubrique "Ressources humaines » qui a connu l'ajout de nouvelles lignes et par le poste budgétaire " Opération de surveillance " dont le cumul de leurs budgets représente 73 % du budget globale.</p> <p>En revanche, il importe de souligner la consommation nulle des budgets relatifs aux ateliers : Ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN", aux Ateliers nationaux de formation des observateurs des pêches, aux Ateliers sous régionaux au profit du personnel de la justice et à la Réunion internationale sur la pêche INN</p> <p>- Il en est de même pour la mise en œuvre du Programme des observateurs à compétence sous régionale dont la réalisation est lié principalement à l'adoption et la signature de la Convention SCS par les Etats membres de la CSRSP.</p>

IV. BUDGET PREVISIONNEL A 5

Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel de l'année 5 en fonction du budget initial et de l'Avenant 1 au Contrat de subvention N° FED / 2018 / 392 – 671

Dépenses	Budget selon le contrat				Avenant	Budget selon le nouvel avenant signé				Budget prévisionnel pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023			
	Unité ¹³	N° d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³		Unité	N° d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)	Unité	N° d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
1. Ressources humaines¹⁴													
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local) ⁴													
1.1.1 Technique													
Un Spécialiste en passation des marchés	par mois	24	3 811,00	91 464,00	45 732,00	Par mois	36	3 811,00	137 196,00	Par mois	12	3 811,00	45 732,00
Un expert technique (Suivi Evaluation)	par mois	48	1 595,00	76 560,00	28 835,22	par mois	38	2 773,56	105 395,22	par mois	12	2 744,08	32 928,96
Un Expert SCS (coordination du programme observateur à compétence sous-régionale)	par mois	24	2 500,00	60 000,00	-30 000,00	par mois	12	2 500,00	30 000,00	par mois	12	2 500,00	30 000,00
Coordination du programme PESCAO	par mois	0	0,00	0,00	77 758,00	par mois	17	4 574,00	77 758,00	par mois	12	4 574,00	54 888,00
un expert courte durée amélioration de la plateforme informatique du Régistre sous régionale des navires de pêche	par mois	0	0,00	0,00	15 000,00	par mois	6	2 500,00	15 000,00	par mois	0	0,00	0,00
Un expert juriste courte durée étude et rédaction du texte consensuel du projet de Convention SCS Etats membres CSRP	par mois	0	0,00	0,00	9 750,00	par mois	1	9 750,00	9 750,00	par mois	0	0,00	0,00
Un expert informaticien mis à niveau des équipements informatique et électroniques pour la gestion du registre des navires et du VMS sous régionale	par mois	0	0,00	0,00	35 969,40	par mois	18	1 998,30	35 969,40	par mois	12	1 998,30	23 979,60
1.1.2 Personnel administratif/d'appui					0,00								0,00
Un Assistant administratif	Par mois	48	1 500,00	72 000,00	-45 321,00	Par mois	50	533,58	26 679,00	Par mois	12	762,25	9 147,00
Un comptable	Par mois	48	1 500,00	72 000,00	10 320,00	Par mois	40	2 058,00	82 320,00	Par mois	12	2 058,00	24 696,00
Un chauffeur coursier -Reprographe		0	0,00							Par mois	12	710,18	8 522,16
1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel expatrié/international)					0,00				0,00				0,00
1.3 Per diems pour missions/voyages ⁵				0,00	0,00				0,00				0,00
1.3.1 À l'étranger (personnel affecté à l'action) (missions effectuées hors Etats membres CSRP)	Per diem	48	205,00	9 840,00	5 724,73	Per diem	57	273,07	15 564,73	Per diem	13	273,07	3 549,91

1.3.2. A l'étranger (personnel affecté à l'action) (missions effectuées dans les 7 Etats membres de la CSRP)	Per diem	528	164,00	86 592,00	11 268,17	Per diem	410	238,68	97 860,17	Per diem	60	238,68	14 320,80
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'action) (missions effectuées au Sénégal)					0,00				0,00				0,00
1.3.3 Participants aux séminaires/ conférences (1 réunion par an de 5 jours du Groupe de travail Surveillance avec 3 participants par pays et 3 participants CSRP)	Per diem	460	164,00	75 440,00	28 688,64	Per diem	408	255,22	104 128,64	Per diem	60	255,22	15 313,20
1.3.4 Per diem du coordonnateur (déplacement Banjul Dakar)	Per diem	0	0,00	0,00	20 350,00	Per diem	74	275,00	20 350,00	Per diem	60	275,00	16 500,00
Sous-total Ressources humaines				543 896,00	214 075,16				757 971,16				279 577,63
2. Voyages⁶					0,00								
2.1. Voyages internationaux (Hors EM CSRP)	Par vol	8	1 000,00	8 000,00	1 046,00	Par vol	11	822,36	9 046,00	Par vol	6	822,36	4 934,16
2.2. Voyages internationaux (dans les EM CSRP)	Par vol	194	650,00	126 100,00	-40 496,83	Par vol	40	650,00	85 603,17	Par vol	30	650,00	19 500,00
2.3. Trajets locaux				0,00	0,00								
Sous-total Voyages				134 100,00	-39 450,83				94 649,17				24 434,16
3. Équipement et fournitures⁷					0,00								
3.1 Achat ou location de véhicules					0,00								
3.1.1 Achat de véhicule	Par pièce	1	21 000,00	21 000,00	-4 550,00	Par pièce	1	16 450,00	16 450,00	Par pièce	0	0,00	0,00
3.1.2 Achat de mobylette	Par Pièce	1	4 000,00	4 000,00	-2 230,00	Par pièce	1	1 770,00	1 770,00	Par pièce	0	0,00	0,00
3.2 Mobilier, matériel informatique					0,00						0	0,00	0,00
3.2.1 Mobilier de bureau	par poste	6	2 000,00	12 000,00	200,52	par poste	12	1 016,71	12 200,52	par poste	0		0,00
3.2.2 Matériels informatiques	par poste	6	2 500,00	15 000,00	12 749,36	par poste	17	1 632,32	27 749,36	par poste	1	1 632,32	1 632,32
3.3 Equipements SCS = VMS et AIS sous régional	par poste	1	150 000,00	150 000,00	0,00	par poste	1	150 000,00	150 000,00	par poste	1	150 000,00	150 000,00
3.4 Equipements visioconférence pour relier l'UCOS aux salles opérations EM	Provision	1	20 000,00	20 000,00	19 933,73	Provision	1	39 933,73	39 933,73	Provision	0	0,00	0,00
3.5 Maintenance et entretien matériels roulants	par an	3	3 000,00	9 000,00	-6 000,00	par an	1	3 000,00	3 000,00	par an	0	0,00	0,00
3.6 Acquisition groupe électrogène + système secours d'électricité	par poste	1	25 000,00	25 000,00	3 224,12	par poste	1	28 224,12	28 224,12	par poste	0	0,00	0,00
3.7 Achat téléphones satellitaires + abonnement annuelle	par unité	0	0,00	0,00	24 165,83	par unité	15	1 611,06	24 165,83	par unité	0	0,00	0,00
3.8 Finalisation des travaux du registre sous régionale des navires de pêche	Provision	0	0,00	0,00	25 558,69	Provision	1	25 558,69	25 558,69	Provision	0	0,00	0,00
3.9 Assurance du matériel et des équipements acquis au titre de l'action	Provision	0	0,00	0,00	400,00	Provision	1	400,00	400,00	Provision	1	400,00	400,00

3.10 Achat de logiciel comptable TOMPRO	Provision	0	0,00	0,00	0,00								0,00
3.11 Acquisition de tenues et équipements SCS	Provision	0	0,00	0,00	16 620,00	Provision	1	16 620,00	16 620,00	Provision	0	0,00	0,00
3.12. Abonnement annuel hébergement site web CSRP/PESCAO, messagerie, registre sous régional des navires de pêches, VMS et autres services	Provision	0	0,00	0,00	17 086,48	Provision	1	17 086,48	17 086,48	Provision	1	5 700,00	5 700,00
Sous-total Équipement et fournitures				256 000,00	107 158,73				363 158,73				157 732,32
4. Bureau local¹⁴					0,00								
4.1 Cout du/ des véhicules					0,00								
4.2 Location de bureaux (Aménagement des bureaux existants)	par poste	6	1 000,00	6 000,00	1 975,52	par poste	9	886,17	7 975,52	par poste	0	0,00	0,00
4.3 Consommables - fournitures de bureau	par an	4	3 000,00	12 000,00	-4 359,91	Par an	5	1 528,02	7 640,09	Par an	1	1 000,00	1 000,00
4.4 Autres services (tél./fax, électricité/chauffage, maintenance)	Par an	4	1 150,00	4 600,00	-232,23	Par an	4	1 091,94	4 367,77	Par an	1	500,00	500,00
Sous-total Bureau local				22 600,00	-2 616,62				19 983,38				1 500,00
5. Autres coûts, services					0,00								
5.1 Publications					0,00								
5.2 Etudes, Recherche					0,00								
5.3 Coûts d'audit/vérification des dépenses	Par an	4	4 900,00	19 600,00	-14 700,00	Par an	1	4 900,00	4 900,00	Par an	1	4 900,00	4 900,00
5.4 Coût d'Evaluation					0,00				0,00				0,00
5.5 Traduction, interprètes	Par an	4	10 000,00	40 000,00	15 340,39	Par an	8	6 917,55	55 340,39	Par an	2	6 917,55	13 835,10
5.6 Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc.)	Par an	4	2 000,00	8 000,00	8 378,15	Par an	7	2 339,74	16 378,15	Par an	1	2 339,74	2 339,74
5.7 Coûts des conférences/séminaires ⁹					0,00				0,00				0,00
5.8 Actions de visibilité ¹⁰	Par an	4	4 475,00	17 900,00	334,92	Par an	7	2 604,99	18 234,92	Par an	2	2 604,99	5 209,98
Sous-total Autres coûts, services				85 500,00	9 353,46				94 853,46				26 284,82
6. Autres					0,00								
6.1 Opérations de surveillance					0,00								
6.1.1 Opérations de type A (ZEEs Guinée Bissau, Guinée et Sierra Léone avec affrètement d'un patrouilleur sous régional)	Par opération	7	165 650,00	1 159 550,00	-331 370,06	Par opération	7	118 311,42	828 179,94	Par opération	0	118 311,42	0,00
6.1.2 Opérations de type B (ZEE Gambie, Sud ZEE Sénégal et ZEE	Par opération	4	120 404,00	481 616,00	-249 666,36	Par opération	2	115 974,82	231 949,64	Par opération	0	115 974,82	0,00

Guinée Bissau avec affrètement patrouilleur sous régional)													
6.1.3 Opérations de type C (ZEEs Cabo Verde, Mauritanie et Sénégal)	Par opération	3	139 441,00	418 323,00	277 112,25	Par opération	5	139 087,05	695 435,25	Par opération	0	139 087,05	0,00
Sous-total Opérations de surveillance			425 495,00	2 059 489,00	-303 924,17				1 755 564,83				0,00
6.2 Formations - Logistique des réunions/Ateliers					0,00								
6.2.1 Réunion annuelle du Groupe de travail SCS	Par réunion	4	6 000,00	24 000,00	13 654,23	Par réunion	5	7 530,85	37 654,23	Par réunion	2	7 530,85	15 061,70
6.2.2 Ateliers nationaux de formation des inspecteurs des pêches	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00	1 750,00	Par atelier	7	4 000,00	28 000,00	Par atelier	0	4 000,00	0,00
6.2.3 Ateliers nationaux de formation des observateurs des pêches	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00	0,00	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00
6.2.4 Ateliers nationaux interministériels sur la pêche INN	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00	0,00	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00	Par atelier	7	3 750,00	26 250,00
6.2.5 Ateliers sous régionaux au profit du personnel de la justice	Par atelier	2	5 675,00	11 350,00	0,00	Par atelier	2	5 675,00	11 350,00	Par atelier	2	5 675,00	11 350,00
6.2.6. Réunion internationale sur la pêche INN	Par conférence	1	30 000,00	30 000,00	0,00	Par conférence	1	30 000,00	30 000,00	Par conférence	1	30 000,00	30 000,00
Sous-total formations - Logistique des réunions/Ateliers				144 100,00	15 404,23				159 504,23				108 911,70
6.3 Programme des observateurs à compétence sous régionale					0,00								
6.3.1 Atelier international de partage d'expériences	Atelier	1	15 000,00	15 000,00	0,00	Atelier	1	15 000,00	15 000,00	Atelier	0	15 000,00	0,00
6.3.2 Atelier sous régional de formation des observateurs	Atelier	1	55 000,00	55 000,00	0,00	Atelier	1	55 000,00	55 000,00	Atelier	1	55 000,00	55 000,00
Sous-total Programme Observateurs à compétence sous régionale				70 000,00	0,00				70 000,00				55 000,00
6.4 Plans nationaux INN					0,00								
6.4.1. Elaboration de quatre (04) plans nationaux INN	Plan	4	2 500,00	10 000,00	0,00	Plan	4	2 500,00	10 000,00	Plan	3	2 500,00	7 500,00
Sous-total Plans nationaux INN				10 000,00	0,00				10 000,00				7 500,00
Sous-total Autres				2 283 589,00	-288 519,94				1 995 069,06				171 411,70
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'action (1 à 6)				3 325 685,00	-0,04				3 325 684,96				660 940,63
8. Coûts indirects (maximum 7 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action)				232 797,95					232 797,95				30 343,59
9. Total des coûts éligibles de l'action, hors réserve pour imprévus (9+10)				3 558 482,95	-0,04				3 558 482,91				691 284,22
10 Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action)				66 513,70	0,00				66 513,70				0,00
11. Total des coûts éligibles (11+12)				3 624 996,65	-0,04				3 624 996,61				0,00
13. Total des coûts acceptés¹¹ de l'action (13 à 15)				3 624 996,65	-0,04				3 624 996,61				0,00

V. NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET PREVISIONEL PESCAO AN 5

Le présent budget prévisionnel de l'An 5 de l'Action, qui couvre la période allant du **01/05/2022** au **30/04/2023**, reflète le budget annexé à l'Avenant N°1 du contrat de subvention de l'action à deux exceptions près :

1. Au niveau du chapeau « **Ressources Humaines** », la nouvelle ligne « **Un chauffeur coursier -Reprographe** » a été créée pour le dépôt et le suivi des courriers du projet au niveau de la banque. Le montant global de 8 522,16 EUROS qui lui sera payé sera tiré de la ligne dédiée au VMS/AIS. Cette possibilité s'explique par les acquisitions de balises par la Gambie et la Sierra Léone, alors qu'elles ont été prévues dans les 150 000 EUROS dédiés au VMS/AIS ; et
2. Dans le même chapeau, les primes de « **l'Assistant administratif** » ont été améliorés, pour passer de **533,58 à 762,25 EUROS**, pour la réalisation de tâches comptables supplémentaires, tel que recommandé par l'Audit de financier.

VI. ETAT DE VENTILATION DETAILLEE DES DEPENSES (Voir Fichier Excel)

Pour la ventilation détaillée des dépenses réalisées dans la période du 01/05/2021 au 30/04/2022, merci de se référer au fichier Excel.

Nom de la personne de contact pour l'action :

M. Malal SANE, Secrétaire Permanent

Signature :

Lieu : Dakar

Échéance prévue du rapport : **30/06/2022**

Date d'envoi du rapport : **02 /06/2022**